

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

ASSEMBLEE NATIONALE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

(Huitième législature)

---

## DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2022

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi, 7 juillet 2022

**Sommaire :**

1. Examen du rapport de la mission d'information sur la gestion des cantines scolaires dans les écoles maternelles et primaires ;
2. examen du rapport relatif au décret portant ratification de l'accord du deuxième financement additionnel au projet de préparation et de riposte contre la Covid-19, signé le 06 juillet 2021 avec l'Association internationale de développement (AID) ;
3. examen de la question orale avec débat relative au programme de construction de logements économiques et sociaux initié par le gouvernement ;

4. examen de la question orale avec débat relative à la récurrence du chavirement des barques transportant des commerçants de Porto-Novo vers le Nigeria ;
5. examen de la question orale avec débat relative à la couverture intégrale du territoire national par les réseaux GSM ;
6. examen de la question orale avec débat relative aux travaux d'asphaltage dans la ville de Parakou ;
7. examen de la question orale avec débat relative à la mise en œuvre du Pacte mondial des migrations sûres, ordonnées et régulières adopté à Marrakech en décembre 2018.

*(La séance est reprise à onze heures vingt-quatre par Monsieur Robert Gbian, premier vice-président de l'Assemblée nationale).*

\* \* \*

\* \*

\*

*(Coups de maillet)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Madame la première secrétaire parlementaire, veuillez nous donner lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 30 juin 2022.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**, première secrétaire parlementaire. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 30 juin 2022).*

**M. le président.** Chers collègues, voilà la lecture du compte rendu sommaire ! Est-ce que vous avez des amendements par rapport à ce compte rendu sommaire ?

*(Aucune réaction dans l'hémicycle).*

Pas d'amendement !

Le compte rendu sommaire est adopté.

Madame la première secrétaire parlementaire, est-ce qu'il y a des dossiers de communication ?

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** *(Donne lecture de :*

- *la décision DCC 22-249 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 par laquelle la Cour constitutionnelle déclare conforme à la Constitution la loi n°2022-13 portant loi organique sur la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), adoptée par l'Assemblée nationale le 14 juin 2022 ;*
- *la décision DCC 22-250 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 par laquelle la Cour constitutionnelle déclare conforme à la Constitution la loi n°2022-12 portant règles particulières de procédures applicables devant les formations juridictionnelles de la Cour suprême, adoptée par l'Assemblée nationale, le du 14 juin 2022).*

Fin de lecture, Monsieur le président.

**M. le président.** Merci bien, madame la première secrétaire parlementaire !

Nous allons présenter l'ordre du jour de la séance de ce jour.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Séance plénière du jeudi 07 juillet 2022.

Ordre du jour :

1. examen du rapport de la mission d'information sur la gestion des cantines scolaires dans les écoles maternelles et primaires ;
2. examen du rapport relatif au décret portant ratification de l'accord du deuxième financement additionnel au projet de préparation et de riposte contre la Covid-19, signé le 06 juillet 2021 avec l'Association internationale de développement (AID).

Après-midi :

3. question orale avec débat relative au programme de construction de logements économiques et sociaux initié par le gouvernement ;
4. question orale avec débat relative à la récurrence du chavirement des barques transportant des commerçants de Porto-Novo vers le Nigeria ;

5. question orale avec débat relative à la couverture intégrale du territoire national par les réseaux GSM ;
6. question orale avec débat relative aux travaux d'asphaltage dans la ville de Parakou ;
7. question orale avec débat relative à la mise en œuvre du Pacte mondial des migrations sûres, ordonnées et régulières adopté à Marrakech en décembre 2018.

Fin de la lecture, Monsieur le président !

**M. le président.** Nous allons au premier point : examen du rapport de la mission d'information sur la gestion des cantines scolaires dans les écoles maternelles et primaires.

Mais avant cela, je vais faire lire, par le deuxième secrétaire parlementaire, l'article 120 du Règlement intérieur.

**M. Délonix KOGBLEVI, deuxième secrétaire parlementaire.** Article 120 : Principes

120.1 : Sans préjudice des dispositions les concernant contenues au chapitre VI du titre II du présent Règlement intérieur, les commissions permanentes assurent l'information de l'Assemblée nationale, pour lui permettre

d'exercer son contrôle sur la politique du gouvernement.

120.2 : À cette fin, elles peuvent confier à un ou plusieurs de leurs membres, une mission d'information temporaire portant notamment sur les conditions d'application d'une législation.

Ces missions d'information peuvent être communes à plusieurs commissions.

**M. le président.** Je vais inviter le président et le rapporteur de la mission parlementaire d'information à se mettre en place.

**Examen du rapport de la mission d'information sur la gestion des cantines scolaires dans les écoles maternelles et primaires.**

**M. Victor HOUNSA, *membre et président ad hoc de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales.*** Monsieur le président de l'Assemblée nationale, la commission est en place.

**M. le président.** Vous avez la parole pour la lecture du rapport.

**M. Victor HOUNSA.** Le financement des cantines scolaires jusqu'à une période récente avait été l'affaire exclusive des partenaires financiers, notamment le Programme alimentaire mondial. Mais depuis quelques temps, le gouvernement du Bénin s'est engagé dans une politique d'accroissement du nombre d'écoles bénéficiaires de la cantine scolaire. Cela ne peut se faire sans l'utilisation des moyens du contribuable. Alors, l'Assemblée nationale s'est intéressée à la question par rapport à ses attributions, notamment celles concernant le contrôle de l'action gouvernementale. C'est ainsi que la commission en charge de l'éducation a été autorisée à organiser une mission dans six de nos départements pour s'informer de la manière dont les cantines scolaires sont gérées. Alors, l'essentiel de ce que nous avons vu, de ce que nous avons entendu et de ce que nous avons fait est contenu dans un rapport que le rapporteur, le député Aden Houessou va bientôt livrer à la plénière.

Monsieur le président, je voudrais vous suggérer d'autoriser le rapporteur à présenter son rapport.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Aden HOUËSSOU, *membre et rapporteur ad hoc de la commission***

*de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales. (Donne lecture du rapport de la mission).*

**M. le président.** Voilà ! Chers collègues, vous venez d'écouter le rapport présenté par le rapporteur. Nous allons engager la discussion générale.

Intervenants ! Madame la secrétaire parlementaire, vous voudrez bien les inscrire.

*(Inscription des intervenants)*

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Sept (7) inscrits, Monsieur le président !

**M. le président.** Vous voudrez bien leur donner la parole dans l'ordre des inscriptions.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Monsieur le député Aguèmon, vous avez la parole.

**M. Badirou AGUEMON.** Je voudrais intervenir sur le rapport et dire que la mise en place de ce

programme, ce vaste programme de cantine scolaire...

**M. le président.** Député, votre micro, rapprochez-le plus. Merci !

**M. Badirou AGUEMON.** Je disais tantôt que la mise en place de ce vaste programme de cantine scolaire est reconnue par tout le monde, comme un programme efficient pour nos enfants. Ce programme a permis quand même aujourd'hui d'augmenter le taux de scolarisation de nos enfants dans nos villes et campagnes.

Egalement, c'est vrai que, quand on analyse bien ce rapport, nous constatons que non seulement, il était judicieux de faire cette descente sur le terrain et c'est en cela que je voudrais tellement remercier la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, pour avoir initié une telle démarche.

Au regard de ce rapport, Monsieur le président, nous constatons avec regret que, bien que ce programme ait apporté un plus à nos enfants, il y a beaucoup de choses à revoir.

Déjà, dans sa confection, je pense qu'on a fait quand même assez déjà de temps, par rapport à ce programme, par cette intervention et qu'en principe, on devrait être normalement à l'étape de la

généralisation d'une telle intervention. Mais, on constate encore qu'il y a pas mal d'écoles, qui ne sont pas du tout impactées par ce programme. Et je voudrais demander à monsieur le ministre ce qu'il en est par rapport à cela. Pourquoi, jusqu'à ce niveau, ne sommes-nous pas encore à l'étape de généralisation ?

Je voudrais également demander au ministre de l'enseignement maternel et primaire, au vu donc du contenu de ce rapport, qu'au niveau du ministère de l'enseignement primaire en charge bien sûr de la gestion des cantines scolaires, s'ils ont fait, à leur niveau, aussi une évaluation. Parce que, quand on s'engage dans une intervention d'une telle ampleur, je pense qu'en principe, ils devraient déjà faire, ce que nous appelons une évaluation à mi-parcours dans la gestion de ce programme. Est-ce qu'à leur niveau, il y a vraiment une évaluation ? Et s'il y en avait eu, en principe, on devrait déjà corriger beaucoup de choses. Et que le contenu de ce rapport, qui révèle ces insuffisances, devrait être quand même des insuffisances légères, et pas ce que nous sommes en train d'entendre là.

Je voudrais aussi remercier le chef de l'Etat, pour avoir initié ce programme, parce que c'est vraiment un programme qui fait école aujourd'hui dans la sous-région. Je pense même que le Bénin est devenu un exemple, sur le plan africain en matière de prise en charge de nos

enfants dans les établissements scolaires, en ce qui concerne les cantines scolaires bien évidemment. Et il est important que nous arrivions même à institutionnaliser cela. C'est-à-dire que nous ne pouvons plus fonctionner tel que cela se fait actuellement. Il faut vraiment trouver un moyen pour l'institutionnaliser. C'est-à-dire mettre en place les hommes qui doivent s'occuper uniquement de ce programme, de manière à ce que nous puissions avoir une activité pérenne que tout le monde reconnaît aujourd'hui comme étant très efficace pour la communauté scolaire.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Dègla !

**M. Benoît DEGLA.** Je remercie le gouvernement pour ce qui est fait, par rapport à la cantine scolaire, et dont l'objectif est connu de tous : faire en sorte que l'éducation de nos enfants ne soit plus laissée à la traîne. Il y a certes des résultats, mais comme l'a dit tantôt mon prédécesseur, lorsqu'on regarde les problèmes énumérés, il y a lieu de s'inquiéter, de se poser vraiment des questions ; à savoir si cela marche effectivement.

Nos amis qui ont fait ces visites se sont limités à des échantillonnages. Dieu seul sait si la mission devrait durer plusieurs jours, plusieurs

semaines, si elle n'aurait pas décelé des choses plus désagréables ; d'où la question qu'il a posée revient, avec la nécessité de la reposer : est-ce qu'il y a un dispositif de suivi et d'évaluation qui nous aurait vraiment permis de rectifier beaucoup de choses ?

Celles qui sont chargées de faire la cuisine, les bonnes dames, Dieu seul sait si on ne s'assure pas de leur état de santé. Dieu seul sait ce qu'elles pourraient transmettre aux enfants. Lorsqu'on est dans une zone sans eau, Dieu seul sait, quelle eau boivent ces enfants-là et quel sera demain leur état de santé ? Pour ce qui a été fait, quand tu prends Djougou, sur trois-cent-cinquante-huit (358) écoles maternelles et primaires, il y a cent-quatre-vingt-trois (183) écoles à cantine, c'est-à-dire à peu près la moitié. Qu'est-ce qui justifie cela ? Déjà que je me pose des questions de savoir quels sont les critères qui permettent de faire les choix, d'ériger une école à cantine. Et quand nous regardons un cas, comme celui de Djougou, où la moitié des écoles n'a pas de cantine, je voudrais savoir un peu ce qu'il en est. Un peu aussi comme Zakpota, cent cinquante-quatre (154) écoles maternelles et quatre-vingt-dix-huit (98) écoles à cantine. C'est presque la moitié. Je veux savoir ce qui est à la base de cela.

Monsieur le président, je souhaite vivement qu'après cette mission faite par nos collègues, et à la lecture de ce rapport, que le ministre en

charge de ce secteur, qui est présent, puisse s'approprier véritablement les recommandations qui sont faites. Afin que, si nous exprimons la joie, la fierté de dire que notre gouvernement encourage l'éducation des enfants à travers les cantines scolaires, nous puissions également être fiers de dire, qu'il y a la qualité dans les repas qui sont donnés à nos enfants, et que cela se fait dans des conditions d'hygiène, de propreté qui garantissent la sécurité de nos enfants.

C'est un rapport signé par le président et je voudrais demander que le rapporteur également y appose sa signature.

Voilà un peu, Monsieur le président, les préoccupations que j'avais !  
Merci !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Okoundé !

**M. Jean-Eudes OKOUNDE.** Je voudrais, à mon tour, féliciter nos collègues qui ont effectué la mission et dire que le programme de cantine scolaire est un programme à féliciter, à louer. C'est vrai qu'il y a des insuffisances. Il faut reconnaître qu'il faut toujours commencer et, certainement, corriger les insuffisances chemin faisant. C'est pour cela, que je voudrais encore vivement souhaiter que les recommandations de la commission



qui a travaillé, qui est allée sur le terrain, soient prises en compte par le gouvernement. Moi, je ne voudrais plus revenir en arrière, parce que dans certaines communes, dans certaines écoles, nous avons souvent le retour. C'est-à-dire, les directeurs ou les responsables de ces écoles-là nous demandent de l'argent chaque fois pour payer de l'huile, pour payer de tomates, pour payer ceci et cela. Les collègues ont souhaité de faire de lobbying auprès des hommes politiques. Je ne sais pas combien un homme politique peut donner à des écoles, pour qu'on puisse avoir le nécessaire. C'est pour dire simplement que le gouvernement n'a qu'à faire l'effort pour doter les écoles de ce qu'il faut, pour que les enfants mangent bien. C'est-à-dire qu'il ne faut pas donner un peu pour que les gens commencent par se chercher, alors que nous crions sur les toits que nous avons des cantines scolaires. Je trouve qu'il faut que nous allions jusqu'au bout. Qu'on donne ce qu'il faut, pour que les gens puissent donner à manger aux enfants. Parce que j'ai entendu qu'il faut payer quelque chose. Il faut payer quinze (15) francs, cinquante (50) francs ou vingt-cinq (25) francs pour que les gens aient accès aux repas. Parce que c'est pour les gens pauvres. C'est à cause de la pauvreté qu'on a institué les cantines scolaires. Mais ailleurs, où les gens n'ont pas d'argent, ceux-là ne mangent pas ? Cela veut dire que dans les écoles, il y a ségrégation. Il y a certains qui mangent, d'autres qui ne mangent

pas. Ceux qui n'ont pas le petit déjeuner n'ont pas l'argent pour amener à l'école, cela veut dire que ceux-là n'ont pas accès à la cantine scolaire. Je ne sais pas. Peut-être que je n'ai pas bien compris. Il faudrait peut-être, que le gouvernement m'explique, ou peut-être, que les membres de la commission, qui ont effectué tout le voyage, nous disent ce qu'il en est.

La deuxième chose, ce sont les critères d'attribution des cantines scolaires, parce qu'il y a des communes où presque 90% des écoles qui sont dans ces communes ont des cantines. Ailleurs, même moins de la moitié. Si je prends le cas de Covè, par exemple, sur quarante (40) écoles, il n'y a que treize (13) qui ont de cantine scolaire. Et quand je prends le cas d'une commune dans l'Ouémé ici, il y a cent-cinq (105) écoles dont quatre-vingt-treize (93) ont de cantine. Je ne sais pas. C'est pourquoi je demande les critères d'attribution des cantines aux écoles. Donc, c'est pour dire que, comme les collègues l'ont dit, je sais qu'il y a une cellule de suivi et d'évaluation des cantines scolaires, et qu'ils sont en train de travailler, peut-être sur les mêmes problèmes. C'est sûr. Mais qu'on nous dise ce qui est fait. Et si ce sont les mêmes problèmes que nous avons recueillis qu'ils ont comme observation. Peut-être qu'ils vont revenir là-dessus.

Ce que je voudrais dire, c'est de voir, au niveau de l'assainissement

de base. Est-ce que, dans chaque école, il y a les latrines qu'il faut pour que l'hygiène suive ? Parce que si on n'est pas propre, on se contamine en mangeant.

Je vous remercie, Monsieur le président.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Avalla !

**M. Charles AVALLA.** Je voudrais aussi remercier le gouvernement pour ce programme des cantines scolaires, qui a été ressuscité. Egalement, je voudrais féliciter et remercier les membres de la commission, qui ont fait ce déplacement, dans les six (6) départements, pour aller constater comment les cantines scolaires sont gérées et quelles sont les difficultés que les gens rencontrent par rapport à cette gestion.

Quand je lis le rapport qui est présenté tout à l'heure, je constate que dans ces six (6) départements, il y a un grand nombre d'écoles qui ont été prises en compte par le programme ; ce qui est une très bonne chose. Le souhait est que le programme soit généralisé sur le territoire national. Un autre constat fait état de ce que les difficultés observées sont pratiquement les mêmes, dans toutes les écoles visitées.

En revanche, quand moi, j'ai visité une école bénéficiaire de ce programme dans ma localité, j'ai constaté que la gestion de ce programme perturbe un peu le déroulement normal des tâches scolaires. Parce que les enfants doivent rentrer dans les classes et commencer les cours normalement à huit (8) heures. Mais il se fait que c'est à huit (8) heures qu'on commence par collecter les sous chez les enfants. Et c'est à partir de cette heure, qu'il faut aller mesurer, prendre, et sortir les vivres, avant que les femmes ne commencent par préparer. Là, il y a un problème qui se pose. Cela impacte négativement, le déroulement normal des cours scolaires. Et il va falloir qu'on trouve une solution, pour que les cours commencent normalement, à huit (8) heures et pour que l'exécution de ce programme n'affecte plus le déroulement des cours scolaires.

Je voudrais aussi demander au ministre de plaider auprès de son collègue, ministre de la décentralisation, pour que les communes commencent déjà par accompagner ce programme comme le font d'ailleurs certaines communes.

Dans la commune de Sèmè-Podji, aujourd'hui, je crois que la mairie a pris toutes les dispositions pour payer la cotisation de ces élèves des écoles qui ont bénéficié de ce programme-là. Je constate que cela est une très bonne chose, c'est une

très bonne initiative des communes. Si toutes les autres communes peuvent le faire ainsi, je pense que cela va régler un tout petit peu les difficultés qu'on rencontre dans la gestion de ce programme.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Agongbonon!

**M. Lambert AGONGBONON.** Merci aux membres de la commission ! Je remercie la délégation du gouvernement conduit par son ministre.

Pour revenir sur un aspect fondamental de cette mission que vous venez de faire, le droit à l'éducation c'est un droit constitutionnel. Les enfants ont droit à l'éducation, l'éducation pour tous est constitutionnelle.

Donc, nous les dirigeants d'aujourd'hui, gouvernement comme l'Assemblée, c'est un devoir constitutionnel pour nous de mettre tous les enfants à l'école.

Mon collègue vient de dire qu'à Sèmè-Podji, le conseil communal a pris ses responsabilités en payant les sous que les enfants devraient payer le matin avant de pouvoir manger à 10 heures, et que cela n'a qu'à continuer dans les autres communes.

Non ! Cela ne va pas être les communes. C'est nous les

gouvernants, l'Etat doit décider de payer cela parce qu'à côté de toi, un enfant qui à cinq (5) ans, six (6) ans, et il va à l'école, lui n'a pas les vingt-cinq (25) francs peut-être qu'il faut payer le matin pour être sur la liste de ceux qui vont manger à dix (10) heures et que ses collègues ont payé les vingt-cinq (25) francs pour aller manger ; c'est une discrimination que nous créons comme cela sans le savoir.

Il est d'abord frustré du fait que son collègue à côté soit allé manger. Ventre ballonné, il est venu tout est content. Lui, il est là, il reste là jusqu'à midi sans rien manger. Alors que la Constitution lui a donné ce droit-là qu'il devrait aller à l'école.

C'est notre responsabilité, c'est déjà très bon ce qu'on est entrain de faire mais il vaut mieux prendre cela comme les routes que nous construisons. C'est comme les centres de santé que nous construisons pour notre population. L'éducation des enfants est quelque chose du genre. Chaque année, le ministre, je le lui dis. Les années à venir, il faudrait amener ce que les enfants payent dans votre budget ici à l'Assemblée nationale pour voir si nous on va voter cela. Faites un essai la semaine prochaine pour voir. Tous les députés vont voter. Mieux, ils vont améliorer cela pour que vous puissiez donner à manger à tous les enfants. L'éducation pour tous, nous pouvons dire jusqu'au cours moyen deuxième année (CM2), tous les enfants nés au Bénin ont droit à

l'éducation du cours d'initiation (CI) au CM2, avant de savoir comment nous allons le faire.

Maintenant, je voudrais venir sur l'échantillonnage. Le cas de Zakpota, vous avez visité deux écoles, l'école d'Agbongbomè et l'école primaire publique de Ounkanmè. Les deux écoles-là sont toutes dans l'arrondissement de Zakpota-centre. Cela veut dire que la délégation a visité un seul arrondissement. Autrement dit, ils ne veulent même pas quitter le goudron. Quand ils ont quitté Bohicon, ils ont pris par Koguédé. Ils sont rentrés dans Zakpota-centre, Agbongbomè est à deux-cents (200) mètres et puis Allohoun et Ounkanmè au bord du goudron, et ils sont revenus à Bohicon.

Non, ce n'est pas représentatif. Aller à Kpakpamè ! Tout au moins si c'est une école par arrondissement, je saurai que cela fait huit (8) écoles au moins sur les soixante-neuf (69) que nous avons.

Voyez-vous, un seul arrondissement sur sept (7), ce n'est pas représentatif. Cela aurait été deux arrondissements tout au moins, ou trois ou quatre arrondissements. Cela aurait été mieux que les huit (8) tout au moins, chacun des arrondissements soit visité pour voir réellement ce que nous vivons, ce que nos enfants vivent.

Je voudrais revenir un peu sur l'intervention du collègue Okoundé sur la qualité. Lui, il a parlé de la

qualité. Mais moi, je voudrais parler de la provenance. La provenance de ce que vous servez, de ce que nous servons à nos enfants. Est-ce que ce n'est pas des aliments d'origine Ukrainienne ?

Le consommons local, c'est à partir de la base que nous allons créer. On ne peut pas voter une loi à l'Assemblée nationale pour dire, bon tout le monde, il faut prendre de nos maïs, il faut faire, non. Nous devons intégrer cela dans les mœurs. Et déjà, à bas âge, l'enfant sait ce que c'est le haricot, le gari qu'il devrait manger. Ou bien, c'est la pâte chaude avec légume qu'il mange ou bien nos nourritures, ce que nous consommons ici. On devrait intégrer cela dans le quotidien de nos enfants pour qu'ils sachent déjà que, ce que j'ai l'habitude de manger, ce n'est pas des pâtes alimentaires venues d'ailleurs. Sinon, un jour viendra, si c'est les produits d'origine... vous savez cela. Quand ils vont commencer leurs affaires là-bas, vous aurez de difficultés considérables à donner à manger à nos enfants.

Pour venir sur deux cas particuliers, Monsieur le ministre, le député Dègla vient de le dire tout à l'heure, chez nous à Zakpota, allez dans l'arrondissement de Kpozoun, village Lokoli. C'est le quatrième village le plus gros de la Commune de Zakpota ; le plus gros, ils ont plus de vingt (20) villages et près de cinq milles (5.000) inscrits, mais ils n'ont pas d'écoles. C'est la population qui

a cotisé. Ils ont fait une paille et les enfants sont sous manguiers jusqu'aujourd'hui. A 10 heures, ils courent à la maison pour manger et revenir à 11 heures. Imaginez-vous, une autre école à Gnandokpa dans l'arrondissement de Zakpota centre. Si l'occasion arrive et vous descendez dans la population comme cela, prenez votre temps pour corriger certaines situations.

Si c'est un problème de budget que nous avons, c'est ici que nous votons le budget. Intégrez cela dedans. Si vous mettez cela dans vos ministères et si cela vient, je vous dis que nous allons voter cela. Mais pourquoi vous ne le faites pas ?

Voilà les choses sur lesquelles vous allez augmenter le budget, la nourriture de nos enfants.

Voilà les choses qu'il faut augmenter, les petits-là, ils ne savent rien. Ils ne nous ont pas demandé à naître pour naître, c'est naturel. Et comme nous avons dit dans notre Constitution, nous devons garantir leur éducation. Il faut qu'on le fasse dans les conditions de l'art.

Je vous remercie, Monsieur le ministre et les membres de la commission.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Ousmane !

**M. Ibourahima OUSMANE.** Je n'ai plus grande chose à dire pour avoir été d'abord membre de la commission et aussi membre de la délégation qui a effectué cette tournée pour constater ce qui se fait au niveau de nos cantines scolaires.

Je passe par ce canal pour féliciter le président de la commission et remercier aussi le président de l'Assemblée qui a autorisé cette tournée.

Ensuite, féliciter le gouvernement pour ce qu'il est entrain de faire dans ce secteur. Certes, on dit tant qu'il reste à faire c'est comme si rien n'est encore fait. Mais on doit féliciter sur le peu que nous avons constaté sur le terrain. Et tel que l'a mentionné tout à l'heure l'exposé, vous allez remarquer que la plupart, la majorité des écoles dans ces différentes communes ont été prises en compte par les cantines. Là où il y a cent soixante-deux (162) écoles, vous allez entendre cent-quarante (140) sont prises en comptes ; là où il y a cent-vingt (120), au moins quatre vingt dix huit (98) sont prises en compte. C'est un effort louable, on doit saluer cela.

Nous prions pour que toutes les autres écoles restantes soient prises en comptent par ce programme de cantines scolaires.

Monsieur le président, vous allez remarquer que cet effort que fait le gouvernement, a impacté positivement. Cela a fait que nous avons un grand nombre d'apprenants

dans ces écoles, ce qui empêche aussi la déperdition scolaire dans ces écoles-là. Ce que je vais seulement souhaiter est que les recommandations que nous avons faites, toutes les recommandations... J'avais noté quelques points que je devais souligner, mais le rapport a tout pris en compte. Donc, je veux ici demander très vivement au gouvernement de prendre vraiment en grande considération ces recommandations pour que ce secteur soit plus amélioré et continué tel que nous l'avons souhaité.

**Mme. Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Gbadamassi !

**M. Abdel-Kader GBADAMASSI.** Monsieur le président, je voudrais à mon tour remercier la commission de l'éducation pour avoir initié cette mission d'information sur la gestion des cantines scolaires.

Cette mission d'information cadre bien avec notre mission de contrôle de l'action gouvernementale. Je constate avec bonheur que sur le terrain les collègues ont touché du doigt la réalité sur la gestion des cantines scolaires.

Comme l'indique le rapport qui nous a été lu, nous prenons toute la mesure sur la réalité de la gestion de ces cantines scolaires. Il est évident que nous pouvons affirmer aujourd'hui que ces cantines

scolaires sont d'une haute portée sociale dans notre pays le Bénin.

C'est l'occasion pour moi, monsieur le président, de saluer le travail abattu par le chef de l'Etat et tout son gouvernement pour avoir relancé les cantines scolaires. Pour moi, c'est un pari réussi, un pari audacieux.

Mais nous constatons dans certaines localités, pour ne pas dire toutes les localités, des difficultés liées à, comment je pourrais dire, liées à la bonne gouvernance de ces cantines scolaires. J'espère que d'ici à là, les différents problèmes qui ont été cités par nos collègues trouveront rapidement leurs solutions ; car, les pages 10, 11 12 révèlent de grandes insuffisances sur les différents plans cités. Une bactérie de difficultés qui laisse un goût amer pour des parents d'élèves que nous sommes et surtout pour la représentation nationale.

Nous ne comprenons pas qu'après tant d'efforts pour mettre ces différentes cantines en place, et dans toutes les localités de notre pays, que ces cantines soient laissées, entre guillemets, à l'abandon. Je ne comprends pas qu'il faille payer 25francs par élève avant que ces élèves ne mangent.

Dans d'autres écoles, il n'y a pas de magasin de stockage. Parfois, les aliments sont déposés chez le directeur d'école ou chez l'Association des parents d'élèves (APE), les cuisinières ne sont pas payées et toutes ces difficultés

persistent et continuent. Ce n'est pas normal. C'est à croire que le chef de l'Etat qui a eu la bonne idée de relancer ce programme n'est pas informé ou n'est pas au courant de tout ce que nous venons d'entendre et qui est inquiétant pour moi.

Donc, pour ne pas faire de la tautologie, ces différents points cités par la commission sont inquiétants comme je le dis. Et je voudrais faire miennes toutes les recommandations qui ont été faites par la commission de l'éducation.

**Mme. Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Gounou !

**M. Abdoulaye GOUNOU SALIFOU.** Je m'en voudrais de ne pas intervenir dans ce débat car l'école, c'est le Benin de demain. On dit que l'enfant est le père de l'homme. Si l'enfant est le père de l'homme, l'enfant doit être forgé, façonné, préparé pour demain.

Monsieur le président, je remercie, la commission de l'éducation pour ce travail approfondi. J'ai écouté ce rapport de bout en bout. Je vous remercie. C'est une très belle initiative. La question des cantines scolaires est à saluer. L'initiative est à saluer, de ce point de vue. Je remercie le gouvernement, je félicite le gouvernement pour cette vision. C'est vrai cela a commencé il y a longtemps mais cela a été mieux fait

et plus répandu, généralisé dans presque toutes les écoles et il est souhaitable que le gouvernement puisse aller jusqu'au bout de cette ambition là; que ces cantines atteignent toutes les écoles primaires de notre pays. Monsieur le président, malgré cette volonté de bien faire du gouvernement, on note quelques difficultés. Je parle bien de difficultés jusqu'à présent dans le fonctionnement des cantines scolaires. Des collègues en ont parlé, notamment les députés Agongbonon et Okoundé que j'avais écouté.

J'ai fait un tour dans certaines écoles de la quatrième circonscription électorale. Le hic et le vrai hic, les cantines ne sont pas bien gérées. La gestion sociale manque. Les cuisinières, les personnes chargées de faire la cuisine, c'est presque des bénévoles, les petites cotisations par-ci par-là, on paie sept mille (7.000) par mois. C'est sept mille (7.000) qu'on paie à l'intéressé, la cuisinière, sept mille (7.000) francs par mois. Il y en a où il y a les vivres mais pas les cuisinières. Il n'y a personne pour préparer, parce que l'Etat n'a pas défini le statut de la cuisinière, encore moins ses émoluments. Qui ira dans une cantine scolaire pour faire la cuisine, passer toute sa journée, aller le matin, préparer et laver le linge, remettre les plats et consorts en ordre, tout cela, pour rentrer autour de seize (16) heures, dix-sept (17) heures ? Et donc, la journée est prise. Les (8) huit heures de travail sont pratiquement prises et l'intéressé n'a pas de salaire. Il n'y a

pas de salaire. Le gouvernement doit aller jusqu'au bout de sa logique. Quelqu'un l'a dit, il faut recruter des cuisinières, par école, les former à l'hygiène et leur donner un statut. Il faut leur faire de petits contrats.

Par ailleurs, j'ai constaté que les vivres sont stockés pêle-mêle à des endroits inappropriés. Il serait souhaitable, Monsieur le ministre, que dans les plans de construction des écoles à venir, qu'il y ait carrément de petits bâtiments et magasins destinés à recevoir, à sécuriser les vivres, spécialement. Et tout ce qui est ustensiles de cuisine, plats et consorts, qu'on les mette dans ce petit magasin-là. C'est souhaitable que l'on prévoie dans les modules de trois (3) classes-là, deux (2) magasins.

Monsieur le ministre, je voudrais finir en vous demandant de faire parfois preuve d'indulgence dans ce que aujourd'hui on appelle le scandale des cantines, qu'on peut appeler le scandale des cantines, parce que quand j'ai approché, les disparitions et vols de vivres parfois, ne seraient pas nécessairement le fait du directeur de l'école, un directeur qui est dans sa classe et qui anime sa classe, je ne sais pas hein, qui donne les vivres ? Il n'a toujours pas la main sur les quantités parce que les lieux de stockage et consorts ne sont pas sécurisés et il y a eu des victimes comme cela, des victimes que les rapports ont épinglées peut-être un peu maladroitement et qui ont été sanctionnés. Ceux-là, à ce jour, ils ne

sont pas contents, ils ne sont pas prêts à pardonner.

Monsieur le président, c'est ce que je voulais dire et faire comme plaider en félicitant le gouvernement, en les encourageant. Je félicite particulièrement, le ministre Salimane, qui est pratiquement issu de ce milieu, de ce marigot-là. Il mérite d'être félicité parce qu'il gère ce département depuis qu'il est là avec une certaine maîtrise, une certaine aisance.

**M. Délonix KOGBLEVI.** Monsieur le député Kouwanou !

**M. Mathias KOUWANOU.** Je félicite les membres de la commission, et particulièrement, Monsieur le ministre. Si on parle de cantines scolaires aujourd'hui, on doit féliciter le gouvernement. La cantine scolaire existait avant l'arrivée du président Patrice Talon. Mais c'est le président Patrice Talon qui a amélioré le secteur.

Mais ce qui se passe aujourd'hui est grave de telle sorte qu'on dit que si un parent est incapable de remettre vingt-cinq (25) francs à son enfant, cet enfant n'a pas droit à ce repas. Si le gouvernement peut suspendre les vingt-cinq (25) francs parce que tout ce qu'il fait comme effort, la population voit et sait que le gouvernement de Patrice Talon est un gouvernement à féliciter.



J'aimerais purement et simplement qu'on suspende les vingt-cinq (25) francs pour que tous écoliers aient accès à la cantine scolaire. Si je dis qu'il y a des parents qui sont incapables de remettre vingt-cinq (25) francs à leurs enfants, cela va vous étonner, aller vérifier, aller au fond, vous allez constater que les parents souffrent et ces enfants n'ont pas accès aux repas à cause de vingt-cinq (25) francs. Et il y a des écoles dont les vivres sont exposés sous la pluie et sont gâtés parfois. Si ces vivres peuvent être conservés dans un magasin confortable, ce serait bon.

Ensuite, Monsieur le ministre, tout ce qu'il fait, il est à féliciter parce qu'il gère un ministère très sensible. Donc, il est à féliciter. Mais on dit que « tant qu'il reste à faire, rien n'est fait ».

Monsieur le ministre, j'aimerais que vous fassiez tout possible, parce que vous êtes notre porte-parole auprès du gouvernement, pour suspendre les vingt-cinq (25) francs pour que tout enfant puisse avoir accès à ce repas.

**M. Délonix KOGBLEVI.** Fin de liste, Monsieur le président !

**M. le président.** Nous allons donner la parole au président de la mission parlementaire pour répondre aux préoccupations des députés.

Monsieur le président, vous avez la parole.

**M. Victor HOUNSA.** Les préoccupations soulevées par les collègues sont de plusieurs ordres. Il y en a qui sont adressées à la commission. J'ai relevé seulement deux (2) questions mais il y a une batterie qui est allée au niveau du gouvernement et je voudrais rappeler ces questions avant de tenter une réponse aux questions directement adressées à la commission. Les collègues ont également fait un certain nombre de recommandations, de nouvelles recommandations en addition à ce que la commission avait déjà retenu. Et donc, il s'agit de la pertinence du programme, de l'opportunité de la mission et les insuffisances ont été déplorées par rapport à la non généralisation du programme.

Les collègues ont souhaité un personnel spécialisé dans la gestion de la cantine scolaire.

Il y a également le fait de s'occuper des cuisinières pour éviter la contamination dans le milieu scolaire.

Ils ont demandé les critères d'éligibilité des écoles à cantine.

Il a été également question de la chronophage en raison des activités liées à la gestion de la cantine scolaire.

Ils ont également appelé au devoir constitutionnel des gouvernants pour amener tous les parents à mettre tous les enfants à l'école.

Il a été question de la suppression de la contribution symbolique des parents. C'est un souhait.

Et enfin, je crois qu'il y a un appel à l'indulgence du ministre en rapport avec ce qu'il convient d'appeler le scandale des cantines scolaires.

Les deux questions adressées directement à la commission, c'est de savoir si les enfants qui ne paient pas les vingt-cinq (25) francs ne mangent ils pas. La deuxième, c'est l'échantillonnage. Quel a été le critère de l'échantillonnage des écoles visitées ?

Pour ce qui est de ceux qui ne payent pas, pour ce que nous avons vu, même les enfants qui ne payent pas sont invités à manger, ils mangent. Seulement que le problème que cela pose, c'est qu'il y a un manque de motivation par rapport à celui qui paie régulièrement.

Pour ce qui est de l'échantillonnage, la mission n'a pas choisi les écoles elle-même. La mission s'est basée sur l'administration scolaire dans les diverses communes visitées. C'est le corps de l'encadrement, le personnel du corps d'encadrement qui nous dit les écoles à visiter.

Donc, voilà, à peu près, comment la commission a travaillé !

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je voudrais suggérer que vous puissiez donner la parole au gouvernement.

Mais, il y a le rapporteur qui voudrait faire quelques compléments par rapport aux réponses que j'ai données, avant que la parole ne soit laissée au gouvernement. Si vous ne trouvez pas d'inconvénients, Monsieur le président, est-ce qu'il peut intervenir ?

**M. le président.** Oui ! Merci ! Comme c'est un complément, qu'il intervienne.

**M. Léon ADEN HOUSSOU.** Merci, Monsieur le président de l'Assemblée ! Merci, monsieur le président de la commission !

Je voudrais faire quelques compléments par rapport à ce que nous avons vu sur le terrain. A la fin de la mission, nous avons analysé les difficultés avant de donner les recommandations sinon nous ne pouvons pas tout dire. Par rapport à la chronophage dont nous avons parlé, il faut reconnaître qu'il y a effectivement beaucoup de difficultés à ce niveau-là.

Si des directeurs refusent, aujourd'hui, qu'il y ait de cantines dans leurs écoles, c'est pour cause. Il y a des collègues qui ont déjà évoqué le problème de leur décharge par

rapport à la mauvaise gestion des cantines. Mais ceux qui acceptent aujourd'hui, sont confrontés à d'énormes problèmes aussi. Parce que, chaque fois, il y a des missions de contrôle qui vont vers eux. Alors qu'ils ont une classe, ils sont obligés de sortir pour répondre à la mission qui est arrivé dans leurs écoles par rapport à la cantine. Il y a les médiateurs, les superviseurs, les animateurs qui sont toujours présents dans les écoles. Nous avons rencontré des écoles où les collectes ne sont pas faites chaque jour. Il y a des parents qui ont accepté de donner par mois. Cela règle un peu le problème de chronophagie. Mais là où il y a encore de problème, c'est qu'à plusieurs endroits, dans presque toutes les écoles, ce sont les bois de chauffage qui servent à la cuisine. Donc, ce sont les apprenants mêmes qui apportent ces bois de chauffage ou de l'eau pour servir à la cuisine, alors que le directeur a besoin de donner un résultat à la fin de l'année. C'est cela qui gêne un peu ces directeurs à ne pas accepter les cantines. Mais quand le gouvernement envoie, ils sont obligés d'accepter.

Nous avons analysé l'expérience de PME où les enfants sont à l'école, les mets viennent d'ailleurs et ils mangent. Si la cantine était envoyée aux membres APE, du fait que les vivres sont déjà stockés chez les parents d'élèves, parfois dans certaines écoles, est-ce qu'il ne faudrait pas confier carrément la gestion aux associations de parents

d'élèves pour qu'ils gèrent et qu'à midi, ils amènent seulement les mets pour que les enfants puissent manger ? Les gens ont analysé et se sont demandé s'il n'y aura la responsabilité des acteurs de l'école par rapport à la mauvaise gestion. Comme on est en train de le dire aux mairies, c'est à refondre. Il faut réfléchir sur la question pour voir le bien-fondé de la chose. Est-ce que la gestion peut aller dans ce sens.

Voilà ce que je voudrais apporter comme contribution !

**M. le président.** Merci à Monsieur le président et à son rapporteur !

Je ne vais pas laisser cette occasion nous échapper, parce que je voyais le ministre qui était impatient de nous donner des réponses satisfaisantes.

Alors, je vous prie, Monsieur le ministre, de prendre la parole.

**M. Salimane KARIMOU, ministre des enseignements maternel et primaire.** Merci, Monsieur le président !

Députés à l'Assemblée nationale, messieurs les membres de la commission, c'est un honneur pour moi d'être associé à cette restitution, après votre mission sur le terrain s'agissant du fonctionnement des cantines scolaires.

Je voudrais, à l'entame, vous assurer du bon traitement des recommandations qui figurent dans votre rapport. Lorsque nous allons nous retirer d'ici, nous allons les parcourir une à une et en temps utile, nous allons vous apporter nos commentaires. Cependant, avant cela, je m'en voudrais de ne pas apporter quelques éléments en termes de contribution.

Pour commencer, je voudrais partager avec vous ce qu'est, en réalité, la mission de l'école. Si nous sommes tous d'accord que la Constitution et nos différents textes ont rendu l'obligation à tout dirigeant d'assurer le droit à l'éducation de sa progéniture, alors, qu'est-ce que les autorités, les institutions ont mis comme charge à l'institution scolaire qu'est l'école ? Même si cette mission a évolué dans le temps, il demeure quand même que le rôle de l'école essentiellement, c'est d'amener l'apprenant à acquérir le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Et pour y parvenir, l'école met en place des infrastructures qui conviennent. Au nombre des infrastructures prévues, vous avez :

- les salles de classes équipées en mobiliers ;
- le tableau noir ;
- le matériel didactique ;
- d'autres accompagnements en termes de fournitures.

L'Etat se charge d'y mettre un enseignant par classe. L'Etat se

charge également de l'organisation de l'année scolaire du début jusqu'à la fin avec tout son contenu. Les détails sont nombreux. Je ne voudrais pas vous laisser en les parcourant un à un. C'est dire qu'au nombre des acteurs de l'école, nous avons en premier lieu, l'Etat. Et tout ce que je viens de dire découle du rôle de l'Etat qui consiste à définir la politique éducative du pays et à y mettre les moyens.

Après l'Etat, vous avez les communautés et dans les communautés, nous avons les collectivités territoriales, nous avons les parents d'élèves, nous avons les enseignants, nous avons également les apprenants. S'il n'y a pas d'apprenants, il n'y a pas d'écoles. Donc, il faudra que les parents envoient les enfants à l'école. D'ailleurs, dans les textes, je l'avais dit la dernière fois, à mon dernier passage ici, c'est la communauté qui demande même l'implantation de l'école après avoir réuni toutes les conditions prévues par les textes. Si on s'inscrit dans un schéma pareil, même l'Etat le plus nanti et qui a déjà résolu tous ses problèmes ne pourra pas non plus résoudre tous les problèmes de l'école, notamment celui de l'alimentation des apprenants. Cela ne me semble pas incombé comme rôle ou attribution de l'école. Il appartient aux géniteurs, aux parents de pouvoir subvenir, en premier lieu, aux besoins alimentaires et sanitaires des apprenants. Cela fait partie de la clarification des rôles. Alors, si

l'Etat est appelé à intervenir dans certaines circonstances, ce serait justement pour combler les insuffisances au niveau de certaines communautés. Lorsque les statistiques ont révélé que dans des localités données, il y a ce que l'on a appelé la pauvreté, des difficultés pour les populations à subvenir à leurs besoins essentiels, alors l'on s'organise pour aider. C'est dans ce sens que je voudrais qu'on loge les questions liées aux cantines scolaires.

Après ceci, je voudrais rappeler que jusqu'à la fin des années 2010, l'Etat béninois n'intervenait pas dans les cantines scolaires. Pour la petite histoire, nous avons dans les écoles, par le passé, le Programme alimentaire mondial (PAM) qui mettait dans les écoles primaires, des cantines scolaires. C'était tout simplement une œuvre humanitaire. Et cette institution des Nations-unies s'organisait à sa manière pour apporter ce qu'elle pouvait.

A ce jour, le PAM continue encore d'intervenir sur ce volet-là dans six cent vingt (620) écoles au Bénin. Après le Programme alimentaire mondial, il y a eu d'autres volontaires notamment le CRS qui a également choisi une localité du Bénin et fait l'option de mettre dans certaines écoles des cantines scolaires pour les apprenants. Jusque-là, l'Etat n'intervenait pas. Et après le CRS, il y a eu d'autres fondations, d'autres ONG qui agissaient à leur manière. Les

partenaires techniques et financiers, lorsqu'ils sont rentrés dans le secteur de l'éducation, à un moment donné, se sont dits : il va falloir que nous puissions, dans l'accompagnement que d'autres mettent à notre disposition, accompagner l'Etat béninois. Quelqu'un a parlé tout à l'heure du Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Alors, ils sont rentrés dedans et ont choisi un certain nombre d'écoles. Ils ont également choisi le mode de fonctionnement de leurs cantines scolaires. Pour ne pas oublier, je voudrais rappeler comment cela s'est passé pour vous dire comment nous sommes arrivés au PNASI, aujourd'hui.

C'est vrai, au niveau des partenaires techniques et financiers, ils ont fait l'option de prestation, c'est-à-dire, recruter par leur procédure, des dames de ménage, des femmes pour faire à manger, venir distribuer à l'école et présenter les factures. A l'évaluation, je vous rassure, il y a encore des dettes jusqu'aujourd'hui. C'était la catastrophe totale, parce que cela n'a pas fonctionné et c'est dans la foulée que le gouvernement béninois est rentré dans les cantines scolaires et a mis en place ce qu'on appelle les cantines gouvernementales. C'était le temps de l'ancien régime. C'est de cela que nous avons hérité en 2016, avec un budget annuel d'un milliard (1 000 000 000) de francs CFA. Et dans le milliard (1 000 000 000) de francs CFA, la direction, qui avait été créée pour piloter le programme, devrait

bénéficiaire de deux cent millions (200 000 000) pour son fonctionnement. Donc, il ne restait que huit cent millions (800 000 000) pour nourrir les apprenants qu'ils ont sélectionnés dans les localités à hauteur de six-cents (600) à huit-cents (800) écoles environ. Donc, le taux de couverture était en ce moment-là à peine à 30% ou 31%.

Alors, l'Etat lui a montré qu'avec ce financement, les enfants qui étaient ciblés, ne pouvaient être nourris que pendant vingt (20) jours dans l'année scolaire. Donc, cela n'a pas non plus fonctionné. Alors, lorsque nous avons fait l'état des lieux en 2016, nous avons fait le tour. Nous avons analysé tous les aspects. Et l'Etat a dit que compte tenu de la situation de pauvreté dans le pays, il faudra qu'il fasse un effort. Donc, ce programme doit être revu. L'Etat a fait l'option de mettre de côté les cantines gouvernementales et de créer ce qu'on appelle aujourd'hui le Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) avec un budget conséquent. Et avec le taux de couverture de 31%, nous avons amélioré le budget en l'amenant à hauteur de six milliards (6 000 000.000) de francs CFA. C'était en 2017, le premier budget.

Et pour s'assurer du bon fonctionnement, parce qu'on a analysé tous les modèles qui existaient et on a découvert que le modèle qui fonctionnait le mieux, c'était le modèle Programme alimentaire mondial qui fonctionnait

l'année scolaire durant et qui n'avait pas beaucoup de ratés, mais qui avait également en son sein la contribution communautaire. Les dix (10) francs et vingt-cinq (25) francs CFA dont on parlait, c'était la contribution communautaire mise à la charge des parents. Donc, c'était le modèle, parce que là également, le PAM mettait les vivres dans ces écoles en nature. Il faudra quand même que les vivres puissent devenir aliments à consommer ; d'où la contribution communautaire de vingt-cinq (25) francs. C'est cela qui permettait aux bonnes dames recrutées, là également, dans le cadre d'une contribution communautaire... Parce que, c'est à juste titre d'estimer qu'en tant que parents d'élèves, il faut contribuer quand même à l'alimentation de l'enfant à l'école, parce qu'il y a certains qui quittent de longues distances, cinq (5), huit (8) voire dix (10) kilomètres pour aller à l'école. Ils y restent à midi et n'ont rien à manger. Alors, c'est comme cela que les communautés se sont organisées pour dire : « Nous allons dégager les mamans de ces enfants pour leur faire à manger ». Et ce sont les communautés qui ont décidé de la contribution à payer par apprenant de chaque école. Les autres qui ont fait autre chose, comme je l'ai dit tout à l'heure, le PME, cela a été un échec cuisant. Le CRS qui existe encore aujourd'hui, même s'il nous a encore légué la plupart de ces écoles de l'Alibori, fonctionne également sur ce schéma de contributions communautaires. Donc, voilà comment nous avons

fait l'option de dire : l'Etat va mettre les ressources financières à disposition, mais puisque nous avons une expérience qui marche bien, nous allons nous appuyer sur cette expérience et lui confier la gestion des cantines scolaires. C'est comme cela que le PAM est devenu gestionnaire de nos cantines scolaires. L'Etat n'a pas fait de contrat avec d'autres ONG. L'Etat a fait son contrat avec le Programme alimentaire mondial uniquement. Les ONG que vous avez vues dans les écoles sont des ONG recrutées par le partenaire PAM pour assurer le bon fonctionnement des cantines scolaires. Alors, l'Etat transfère au PAM, les ressources financières et le PAM s'occupe de l'acquisition des vivres.

Je voudrais également satisfaire ceux qui ont d'inquiétudes par rapport aux vivres qui sont mis à disposition. Sur ces ressources, nous avons travaillé de sorte que les produits locaux soient privilégiés. Et aujourd'hui, nous sommes à un taux de couverture de produits locaux de 70% de ce que les enfants consomment à l'école. Le panier est là, vous pouvez voir. C'est constitué du maïs, du haricot, du riz, de l'huile, du niébé, etc. Des produits locaux uniquement !

Maintenant, ce qu'ils n'arrivent pas à obtenir sur place, c'est cela qu'ils commandent à l'extérieur tel que le sel iodé qu'ils n'arrivaient pas à avoir sur le terrain. Mais au début, ils avaient également eu des

problèmes par rapport à l'huile végétale, parce que, je l'ai dit tout à l'heure, le PAM est une institution des Nations-unies, soumis aux contrôles rigoureux. En cas d'intoxication alimentaire, ce sont les Nations Unies qui seront interpellées. Donc, le gouvernement lui-même était obligé de se soumettre aux normes du Programme alimentaire mondial. Donc, même les vivres que le partenaire achète au Bénin ici sont soumis d'abord au contrôle avant d'être envoyés dans les écoles. Là, je ne dis pas qu'il n'y a pas du tout d'insuffisances.

Lesdites insuffisances pourront être corrigées. Donc, voilà comment nous avons mis en place le Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) et nous avons mis le volet intégration par rapport au volet communautaire. Nous avons maintenu les aspects de contributions communautaires. Ce que chaque apprenant doit pouvoir apporter comme contribution, c'est quand même important. Je l'ai dit à plusieurs occasions : « C'est vous qui avez mis l'enfant au monde ». Vous êtes tenus quand même de lui donner à manger. Alors, s'il y a une institution qui dit : « Bon ! Nous, nous allons prendre une partie de cela pour vous aider »... Parce que l'enfant est appelé à prendre au moins trois (3) repas par jour. Mais, l'école n'offre qu'un seul : le déjeuner. Le petit-déjeuner, le parent doit pouvoir l'assurer même si l'enfant n'est pas à la maison, il est à l'école, le dîner. Le constat qui est

fait aujourd'hui avec cela, c'est que les cantines scolaires sont appelés à résoudre beaucoup de problèmes, tant à l'école que dans les familles et c'est cela qui justifie tout ce que vous avez entendu sur le terrain, c'est cela qui justifie les différentes doléances que vous avez reçues. Parce que, tout le monde estime, aujourd'hui que le gouvernement doit pouvoir mettre tout en place et c'est ce qui m'amène à rappeler qu'avec ce programme et avec les efforts du gouvernement, de l'Etat béninois, je vais dire, précisément, les dépenses publiques sont passées de 28% à 32,2%, seulement pour le secteur de l'éducation. Et le sous-secteur de l'enseignement primaire prend déjà à lui seul 45,5% des 32%. Donc, c'est dire que l'Etat a une attention particulière sur son éducation et notamment sur le secteur enseignement maternel et primaire. C'est vrai que ce n'est pas suffisant.

Vous avez posé le problème de points d'eau. Nous avons également fait le tour. Nous avons vu que dans la plupart de nos écoles, il n'y a pas de point d'eau. Le gouvernement a instruit. Nous avons travaillé ensemble avec l'Agence de l'eau pour qu'aujourd'hui, prioritairement, dans toutes nos écoles à cantine, il y ait de point d'eau. Cela n'a pas encore démarré partout, c'est ce qui a fait que vous n'avez pas eu la chance certainement de rencontrer là où cela se fait mais ça a commencé. De la même manière, il y a des partenaires, des volontaires ou des

Organisations non gouvernementales (ONG) avec lesquelles le PAM travaille qui nous ont aidés à avoir de point d'eau dans des écoles.

Comment le PNASI est organisé ? La première phase que vous avez constatée, c'est ce que nous avons inscrit dans le programme d'actions du gouvernement 1. Nous avons prévu un taux de couverture de 51%. C'est cela qui donne le total de trois mille cinq cent (3500) et quelques écoles. Ce que vous avez vu en mai dernier là, c'est la phase d'extension. Nous avons prévu qu'à partir de 2022, nous passons à un taux de couverture de 75%, parce que nous allons à une généralisation de 100% ; c'est-à-dire pour le gouvernement, toutes les écoles primaires publiques béninoises doivent bénéficier de cantines scolaires et c'est inscrit dans le Programme d'actions du gouvernement 2, 2021-2026. C'est budgétisé et retenu. Donc, c'est dans le sens de la généralisation que nous sommes, aujourd'hui à une phase d'extension. Et depuis la rentrée d'avril 2022, c'est-à-dire du retour du congé du deuxième trimestre, les mille huit-cent (1800) et quelques écoles qui devraient s'ajouter aux trois mille (3000) et quelques pour faire les cinq mille (5000) et quelques pour porter le taux de 75%, ont été totalement servies. Les vivres sont dans ces écoles, aujourd'hui. Donc, nous sommes aujourd'hui à un taux de couverture de 75%. Et nous avons prévu aller à un taux de couverture totale de 100%, d'ici



2026 au plus tard. Mais, dans notre organisation, nous prévoyons y arriver plus tôt. Nous connaissons le montant. Nous avons l'organisation en place pour y parvenir. Donc, je voudrais vous rassurer comme quoi, le gouvernement travaille dans ce sens. Alors, les autres questions, les questions des vivres stockés dans les magasins, c'est effectif. Les questions de manque de réfectoires, c'est effectif. Les questions d'occupation des enseignants, c'est effectif. Mais voyez avec l'Etat, avec le gouvernement que tout paraît prioritaire. A la limite, disons même que tout est prioritaire.

Mais, lorsqu'on est à la recherche de la qualité de l'éducation, on est à la recherche de la qualité des apprentissages. Nous sommes tous d'accord qu'on ne peut pas avoir la qualité chez quelqu'un dont le ventre est vide. Et pour la petite histoire, pour ceux qui sont des villageois, nous savons, moi personnellement, je sais ce que c'est que la faim. Je sais comment la faim m'a perturbé dans mes études, même au collège, pas au primaire. Et il n'y a pas longtemps, il y a à peine deux (2) ans, j'ai vécu cela dans un collège de Cotonou. Je ne vais pas le nommer. J'ai vécu cela en direct. Un enfant qui ne peut pas rentrer à midi, mais qui n'a rien à manger. Tout ce qu'il a amené, c'est du gari et il doit rester à l'école toute la journée. Cela, c'est dans Cotonou. C'est pourquoi, on a fait l'option de généraliser. Même dans les milieux urbains, il faudrait qu'il y ait de cantine scolaire. Plaise

au ciel que nous ayons, que notre pays ait un jour, les moyens d'aller même dans les collèges, parce que si nous voulons le développement de notre pays, quelqu'un l'avait déjà dit avant nous il y a très longtemps, il n'y a de richesses que d'hommes ; l'homme bien formé. Et c'est l'école qui contribue à cela.

Donc, nous sommes tous appelés à rechercher les ressources nécessaires pour que les enfants apprennent dans de bonnes conditions. Nous avons eu la chance de bénéficier de dons de certains partenaires dans les cantines scolaires. On-est allé réceptionner ce qu'on a appelé de blocs de cantine. A l'intérieur, vous avez le magasin où il faut stoker les vivres. C'est une anomalie aujourd'hui, on en est conscient. Que cela soit dans le bureau du Directeur que nous mettions les vivres, dans des conditions déplorables que nous connaissons. C'est la responsabilité qui nous oblige à le dire. Mais, on ne peut pas résoudre tous les problèmes à la fois, compte tenu des moyens qui sont les nôtres, mais on s'organise pour cela et on planifie. Si ce n'est pas dans le magasin du Directeur, dans l'antichambre de son bureau, c'est peut-être chez le président de l'Association des parents d'élèves (APE), c'est peut-être chez le chef du village. Ce ne sont pas encore les conditions réunies pour faire. Nous avons vu des expériences ailleurs et on est en train de travailler sur cela. Les enfants, je l'ai dit, il n'y a même pas longtemps, je négocie, le

gouvernement négocie déjà pour que nous ayons des gens pour nous accompagner, en plus des efforts du budget national. Les enfants continuent de déjeuner dans leurs salles de classes pour la plupart, sur les mêmes mobiliers et tables-bancs, à midi. Mais, l'idéal serait qu'ils aient un réfectoire en bonne et due forme. Nous avons eu des partenaires. C'est le Programme alimentaire mondial qui nous a aidés à avoir ces Organisations non gouvernementales (ONG), qui nous ont construit des blocs de cantine avec réfectoires, parfois, de trois cent (300) places pour les apprenants, avec de cuisines, à la limite modernes, avec des foyers modernes, avec des robinets, avec tout. Ce n'est pas les charbons de bois. Ce n'est pas du bois que les gens utilisent. Nous avons trois (3) ou quatre (4) de ces cas-là qui sont des dons des gens de bonne volonté pour accompagner les efforts de l'Etat béninois dans ce sens. D'autres s'annoncent aussi. Ils étaient une vingtaine à s'annoncer. Et après eux, d'autres s'annoncent encore pour pouvoir aider le Bénin à mettre ses trucs. Donc, on est conscient de ce que vous avez relevé, mais comme je l'ai dit tantôt, lorsque tout est prioritaire, on doit pouvoir savoir choisir les priorités. Et la priorité majeure pour le moment, c'est que les enfants n'aient plus faim à l'école. Tout au moins, tous les enfants qui sont à l'école, doivent avoir l'assurance de prendre au moins un repas par jour, parce qu'on ne sait pas ce qui se passe

dans leurs familles. On peut même imaginer quand on sait dans quelles conditions les gens vivent. C'est cela la réalité des cantines scolaires.

Donc, pour vous rassurer, messieurs les députés à l'Assemblée nationale, nous avons une idée claire de ce qui se passe au niveau des cantines scolaires. Nous savons comment cela fonctionne dans les écoles. L'Etat fait le suivi régulièrement. Et contrairement à ce que nos collaborateurs du terrain disent, nous sommes obligés de suivre l'utilisation que nous faisons des ressources que les compatriotes mettent à notre disposition, parce qu'on est parti de six milliards (6.000.000.000) francs CFA à quinze milliards (15 000 000 000). Aujourd'hui, on est à dix-neuf milliards (19 000 000 000) francs CFA par an pour les cantines scolaires. On ira, d'ici à 2024, à vingt-sept milliards (27 000 000 000) francs CFA, uniquement pour les cantines scolaires. Je ne parle pas des subventions pour le fonctionnement des écoles, je ne parle pas des subventions qu'on transfère pour la construction des infrastructures au niveau des écoles. Donc, si on ne suit pas, nous sommes tous des humains. Nous avons tous des qualités mais également des défauts. C'est pourquoi le gouvernement a fait l'option de suivre pour que ces vivres-là, ces cantines-là puissent aller à leurs destinations réelles. Que ce soient les enfants qui en profitent et non les adultes. Il y a des

enseignants, des directeurs qui refusaient ou qui refusent. Ils n'ont pas le choix. Ils doivent accepter les cantines dans les écoles, au motif que s'ils acceptent maintenant, ils auront tout le monde au dos. Le président viendra demander sa part des vivres. Le chef hiérarchique viendrait demander sa part de vivres. Lui-même cherchera à être dans les beaux yeux de X ou Y et on va essayer de les distribuer, alors que c'est destiné aux enfants. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place des organes de suivi. Nous en avons chez nous et ailleurs. Dans l'année scolaire, on descend dans les écoles au moins trois (3) fois. Nos collaborateurs ne peuvent pas refuser le contrôle. Ils ne peuvent pas non plus dire que ces cantines scolaires-là leur bousillent leur temps scolaire. La spécificité du sous-secteur, c'est cela. N'est pas instituteur qui veut. Tu es appelé à tout faire. C'est le professeur de toutes les matières. Il est tenu également de gérer tout ce qu'on appelle activités extrascolaires. Il ne peut pas s'en plaindre. Et s'il y en a qui s'en plaignent, on va peut-être prendre cela comme des besoins de formation. Le directeur d'école est tenu, même s'il n'est pas membre du comité de gestion des cantines, mais il est tenu de surplus, si c'est lui le responsable de l'école et c'est à lui qu'on va demander des comptes. Il ne peut pas s'en dérober. Mais personnellement, au niveau du gouvernement, quand on analyse les chiffres, on se rend compte quand même que nous sommes sur la

bonne voie, contrairement à ce que certains disent, comme quoi, on n'a pas le temps de s'occuper des enfants. On perd tout le temps. Mais les résultats scolaires s'améliorent quand même et les évaluations faites tant à l'interne qu'à l'externe montrent allègrement que, de 2017 à aujourd'hui, on a fait des bonds qualitatifs, même si beaucoup d'efforts restent à faire. Donc, ceux qui disent qu'ils n'ont pas le temps de faire ceci, ils n'ont pas le temps de faire cela, ils n'ont pas le temps de s'occuper des enfants, cela contraste avec les résultats qu'eux-mêmes nous produisent. En début de scolarité aujourd'hui, quand on prend le cours d'initiation (CI) et le cours préparatoire (CP), nous l'avons démontré plus d'une fois, les performances des apprenants se sont améliorées. C'est l'effet des cantines scolaires. En fin de scolarité, les résultats se sont améliorés. Les cantines scolaires y ont également contribué. Donc, chers députés, voilà ce que je peux vous dire. Je vais avec mes collaborateurs, faire l'effort de faire des commentaires sur les recommandations et vous faire également des suggestions pour que nous puissions nous améliorer. J'avais déjà lu au niveau du dernier paragraphe de l'introduction que le gouvernement n'a pas recruté des ONG. Nous avons fait des conventions avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et c'est ce dernier qui a recruté des ONG pour son bon fonctionnement.

**M. le président.** Merci monsieur le ministre pour la clarté de votre intervention qui rassure.

Chers collègues, est-ce qu'il y a d'autres préoccupations? Il n'y en a pas.

L'Assemblée nationale, en sa séance du jeudi 07 juillet 2022, a pris acte du rapport de la mission d'information sur la gestion des cantines scolaires dans les écoles maternelles et primaires.

En conséquence, elle invite le gouvernement à prendre en compte les recommandations formulées par les députés.

Messieurs le président et le rapporteur, vous pouvez rester en place. Nous allons poursuivre la plénière par le point suivant.

Monsieur le ministre, vous restez avec nous.

**M. le président.** Monsieur le président, monsieur le rapporteur, vous êtes déjà en place. Je vous invite à présenter votre rapport.

**Examen du rapport relatif au décret portant ratification de l'accord du deuxième financement additionnel au projet de préparation et de riposte contre la Covid-19, signé le 06 juillet 2021**

**avec l'Association internationale de développement (AID).**

**M. Victor HOUNSA, vice-président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales.** Le 6 juillet 2021, le gouvernement du Bénin a signé, avec l'Association internationale de développement (AID), un accord de financement. Cet accord a fait l'objet d'une ratification au moyen d'un décret. C'est le décret n°2021-373 du 14 juillet 2021. Ce décret porte ratification de l'accord du deuxième financement additionnel du projet de préparation et de riposte contre la COVID-19, signé le 06 juillet 2021 avec l'Association internationale de développement.

Le 12 octobre de la même année, le gouvernement a transmis ce décret à l'Assemblée nationale.

Le président de l'Assemblée nationale, dans le respect du Règlement intérieur, en a saisi la commission qui lui a paru compétente. C'est ainsi que la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales a été saisie pour ce dossier, quant au fond et la commission des finances et des échanges, pour avis.

Il faut rappeler que cet accord de financement porte sur un montant de seize milliards trois cent quatre-vingt-trois millions huit-cent soixante-six mille huit cent (16 383 866 800) francs avec un élément don

de dix milliards deux cent-cinquante millions (10 250 000 000). Ce projet est remboursable sur une période de trente-deux (32) ans, avec un délai de différé de cinq (5) ans. Cela fait à peu près trente-sept (37) ans.

Et donc, la commission a fait plusieurs séances de travail au cours desquelles des observations ont été faites. L'essentiel des débats est sanctionné par un rapport qui va être présenté à la plénière par le rapporteur ad hoc, Monsieur Aden Houessou.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, à cette étape de mon introduction, je voudrais vous suggérer d'autoriser le rapporteur à présenter son rapport à la plénière.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Léon ADEN HOUSSOU,** *rapporteur ad hoc de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales.* (Donne lecture du rapport de la commission).

**M. le président.** Je voudrais avoir l'avis de la commission des finances et des échanges.

**M. Léon BOKOVE.** Avis favorable, Monsieur le président !

**M. le président.** Avis conforme !

Nous allons introduire la discussion générale par les interventions. Pas d'intervenant. Monsieur le président de la commission, avez-vous quelque chose à dire avant qu'on ne continue?

**M. Victor HOUNSA.** Non, Monsieur le président de l'Assemblée nationale ! Je suis au rapport.

**M. le président.** D'accord ! Monsieur le ministre, je crois que les députés ont tout compris. Il n'y a pas de préoccupations particulières. A moins que vous ne vouliez dire un mot ?

**M. Karimou SALIMANE.** Je voudrais, au nom de mon collègue de la santé que je représente ici, saluer les députés pour le sens de clairvoyance dont ils font montre tout le temps et vous remercier pour votre disponibilité.

**M. le président.** Sur ce, l'Assemblée nationale en sa séance du jeudi 07

juillet 2022, a adopté le rapport de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, relatif au décret portant ratification de l'accord du deuxième financement additionnel du projet de préparation et de riposte contre le COVID-19, signé le 06 juillet 2021 avec l'Association internationale de développement (AID). Toutefois, l'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre en compte les recommandations formulées par les députés. Nous avons fini le point 2.

Nous allons faire une suspension d'une heure pour reprendre avec les questions au gouvernement. A 15 heures, nous allons reprendre avec les questions. Nous avons cinq (5) questions au gouvernement. Les ministres concernés sont en route. Ils vont arriver d'ici à là. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre présence et à travers vous, tous les cadres qui vous ont accompagné. Nous vous souhaitons bonne route.

La séance est suspendue et reprendra d'ici 15 heures 30 au plus tard.

*(La séance est suspendue à treize heures cinquante-deux).*

\* \* \*

\* \*

\*

*(La séance est reprise à quinze heures trente).*

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous allons poursuivre avec le point 3. C'est la question orale avec débat, relative au programme de construction de logements économiques et sociaux initié par le gouvernement.

Le député Sossou, auteur de la question, est invité à prendre la parole.

**Examen de la question orale avec débat relative au programme de construction de logements économiques et sociaux initié par le gouvernement, posée par le député Dakpè Sossou.**

**M. Dakpè SOSSOU.** J'ai introduit, au nom de l'Assemblée nationale, au nom des députés, des questions orales avec débat au gouvernement, par rapport au programme de construction des logements sociaux.

Dans le cadre du Programme d'actions du gouvernement « Bénin révélé », il est lancé un vaste programme de construction de vingt mille (20 000) logements

économiques et sociaux. Plusieurs partenaires techniques et financiers (SImAU, BIsD, BOAD, BADEA, CNSS, etc.) se sont positionnés pour conduire la réussite de ce programme. Ainsi, la République du Bénin a sollicité et obtenu plusieurs accords de financement auprès des bailleurs de fonds qui ont cru à la réalisation du programme.

Dans cette même dynamique, l'Assemblée nationale a connu plusieurs ratifications pour accompagner la vision du gouvernement.

En ce qui concerne les travaux de construction de trois mille trente-cinq (3 035) logements sociaux et économiques dans la Commune d'Abomey-Calavi, l'Assemblée nationale a, en sa séance plénière du mercredi 12 janvier 2022, examiné une fois encore, le rapport portant ratification de l'accord de prêt signé à Lomé, le 15 avril 2020, entre la République du Bénin et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), relatif au financement du projet de viabilisation du site de construction de sept cent quatre-vingt-onze (791) logements.

Au total, deux cent cinquante-huit milliards quatre cent dix-sept millions sept cent vingt-sept mille cinq cent cinquante (258.417.727.550) francs CFA, sur un besoin de trois cent quatre-vingt milliards (380 000 000 000) francs CFA, sont déjà mobilisés pour la réalisation de ce programme.

Tout en étant consciente de la bonne marche du programme, la représentation nationale désire connaître son niveau d'exécution physique et financière, à nos jours.

Au regard de l'ensemble de ces pertinentes informations, la représentation nationale voudrait, conformément aux dispositions de l'article 106 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, adresser au gouvernement quelques questions orales avec débat, afin d'avoir des éléments de clarification et de précision sur l'évolution de la mise en œuvre du programme de construction de logements sociaux et économiques en République du Bénin.

La représentation nationale a soif de savoir :

1. Quelle est la répartition par lot et par site de construction du nombre de logements économiques et sociaux prévus dans cet ambitieux programme du gouvernement ?
2. Quel est le niveau d'exécution physique et financière de ce programme ?
3. Qu'est-ce qui motive la contribution financière apportée par les structures étatiques non bancaires, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), par exemple ?
4. Sur le plan de l'employabilité des jeunes et des femmes et

de la réduction du taux de chômage, quel est le nombre d'emplois (avec précision de la main-d'œuvre locale) déjà fournis et encore attendus de la mise en œuvre de ce projet ?

5. Quelles sont les innovations apportées par ce programme, comparaison faite à l'initiative du gouvernement défunt ?
6. De nos jours, combien de logements sont déjà construits sur les vingt mille (20 000) prévus ?
7. Au cas où le gouvernement Talon, qui a initié le projet de vingt mille (20 000) logements économiques et sociaux, n'aurait pas pu réaliser (ce n'est pas un souhait) le projet dans son entièreté avant la fin du mandat constitutionnel, quelles sont les dispositions légales prises ou envisagées pour la pérennisation et la continuité des travaux non achevés ?

**M. le président.** Voilà la question ! Nous allons inviter le gouvernement à répondre. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. José TONATO, ministre du cadre de vie et du développement durable.** Je salue respectueusement les députés. Je voudrais à l'entame,

les remercier pour l'intérêt que la représentation nationale porte au Programme d'actions du gouvernement et aux projets qui sont en cours de réalisation notamment, au programme de logements économiques et sociaux. Comme son nom l'indique, c'est un programme fondamentalement social du gouvernement.

En réponse, je dirai que le programme immobilier d'habitat social et économique est l'un des projets phares inscrits au programme d'actions du gouvernement. Il convient de rappeler que le contexte de ce programme est marqué par des conditions de logement en milieu urbain qui se sont progressivement dégradées. Une offre publique de logements insuffisante et les défaillances par l'Etat dans l'encadrement du foncier et de l'immobilier.

Relever le défi de l'accès du plus grand nombre à un logement décent est donc une priorité nationale et une urgence pour le gouvernement de Son excellence, Monsieur Patrice Talon. Les objectifs visés par ce projet de façon globale, consistent à la construction de vingt mille (20 000) logements avec un accès aux crédits à taux bonifiés par les bénéficiaires; l'accès effectif des cent cinquante mille (150 000) béninois visés aux vingt mille (20 000) logements; la création d'au-moins cent mille (100 000) emplois nationaux dans le cadre des chantiers correspondants; la formation de



jeunes et des artisans aux métiers de la construction et le transfert de compétences vers les opérateurs nationaux du secteur BTP.

De façon spécifique, le projet vise à :

- mettre en place des conditions de production de logements par le secteur privé avec des prix de cession de logements abordables ;
- promouvoir de nouveaux modes de construction, de nouveaux types de logements et de nouveaux modes d'habitation dans la ville, ainsi que de nouvelles approches en termes d'urbanisme ;
- enfin, dynamiser l'emploi dans les zones d'intervention du projet.

J'aborde de façon plus spécifique maintenant, Monsieur le président, les questions posées.

Question 1 : quelle est la répartition par lot et par site de construction du nombre de logements économiques et sociaux prévus dans cet ambitieux programme du gouvernement ?

La répartition initiale des logements par site se présente comme suit :

- site de Houèdo dans la commune d'Abomey-Calavi : onze mille cinq cent (11500) logements ;
- Porto-Novo : trois mille (3000) logements ;
- Sèmè-Podji : mille (1000) logements ;

- Parakou : deux mille cinq cent (2 500) logements ;
- Abomey et Bohicon, ensemble, communes conurbation : sept cent (700) logements ;
- Natitingou : deux-cents (200) logements ;
- Djougou : deux cents (200) logements ;
- Kandi : cent (100) logements ;
- Malanville : cent (100) logements ;
- Dassa-Zoumé : cent (100) logements ;
- Lokossa : cent (100) logements ;
- Aplahoué y compris Azovè : cent (100) logements ;
- Pobè : cent (100) logements
- et la commune de Ouidah, avec un lot sur Pahou : trois cents (300) logements.

Le gouvernement a opté pour une réalisation en deux (2) phases du programme.

La première phase concerne la réalisation de douze mille quarante-neuf (12049) logements sur les vingt mille (20000). Ces logements seront répartis comme suit :

- dix mille huit cent quarante-neuf (10849) à Abomey-Calavi sur le site de Houèdo ;
- cinq cent vingt-cinq (525) à Parakou ;
- deux cent soixante-quinze (275) à Porto-Novo ;
- trente-cinq (35) à Allada ;

- trente-cinq (35) à Dassa-Zoumé ;
- trente-cinq (35) à Lokossa ;
- trente-cinq (35) à Aplahoué ;
- trente-cinq (35) à Pobè ;
- trente-cinq (35) à Kandi ;
- cinquante (50) à Djougou ;
- cinquante (50) à Natitingou ;
- cinquante (50) à Abomey ;
- et quarante (40) à Ouidah.

Question 2 : Quel est le niveau d'exécution physique et financière de ce programme ?

Le taux d'exécution physique du programme est de 29,26% contre une exécution financière de 31,67%.

Question 3 : Qu'est-ce qui motive la contribution financière apportée par les structures étatiques non bancaires, la Caisse nationale de sécurité sociale, par exemple ?

En lien avec sa mission de protection sociale, la Caisse nationale de sécurité sociale, à l'instar d'autres partenaires financiers, a souhaité participer de manière significative au programme de construction de vingt mille (20000) logements sociaux et économiques par le financement de trois mille cent soixante-quinze (3175) logements à Abomey-Calavi, Porto-Novo et Parakou.

Cette participation de la caisse vise non seulement à investir ses ressources dans un secteur en pleine expansion et porteur, mais surtout à contribuer à un projet social structurant et d'offrir un accès

privilegié aux logements à la population.

A ce titre, elle a confié à la Société immobilière d'aménagement urbain (SIMAU), la maîtrise d'ouvrage déléguée en phase de construction et la cession des trois mille cent soixante-quinze (3175) logements économiques aux acquéreurs, en rapport avec la convention que cette dernière a contractée avec l'Etat béninois. La CNSS agit ici comme un promoteur immobilier et au fur et à mesure de la cession des logements aux acquéreurs. La CNSS recouvre son investissement avec une marge bénéficiaire, il faut le dire, nettement plus intéressante et plus élevée que les dépôts à terme qui étaient la pratique courante dans un passé récent.

Question 4 : Quel est le plan de l'employabilité des jeunes et des femmes et de la réduction du taux de chômage ? Quel est le nombre d'emplois avec précision de la main d'œuvre locale déjà fournie et encore attendue de la mise en œuvre de ce projet ?

Au total, trois mille deux cent trente-huit (3238) emplois directs et indirects ont déjà été créés, dans le cadre du programme dont près de trois mille (3000) constitués essentiellement de la main d'œuvre locale.

Au titre de ce programme, en tenant compte des autres lots de travaux de viabilisation de sites et de construction de logements qui vont

bientôt démarrer sur les sites de Houèdo ; Parakou et Porto-Novo et la réalisation des infrastructures sociocommunitaires qui les accompagnent. Il est attendu encore la création de plus de six mille (6000) emplois dédiés à la main d'œuvre locale.

Question 5 : Quelles sont les innovations apportées par ce programme, comparaison faite à l'initiative du gouvernement défunt ?

Il est évident que, nous sommes là dans le cadre d'un programme fondamentalement novateur. Contrairement au programme de logements initié dans le passé, le programme actuel des vingt mille (20000) logements socioéconomiques a démarré par la réalisation des travaux de viabilisation primaire, du site de Houèdo devant accueillir dix mille huit cent quarante-neuf (10.849) logements avant le lancement de la phase de construction de logements.

Les travaux de viabilisation des sites devant accueillir les logements à Parakou et Porto-Novo ont été récemment lancés par la SIMAU.

En ce qui concerne la cession des logements, la location en cession est l'option qui a été retenue en priorité de la vente directe accessoire. L'option retenue pour la commercialisation des logements sociaux est la location en cession avec ou sans apport initial.

L'objectif principal de la location en cession est de permettre aux acquéreurs de devenir propriétaires, en payant le montant d'un loyer appelé redevance sur une durée maximale de vingt-cinq (25) ans.

En revanche, en ce qui concerne les logements économiques, les acquéreurs ont le choix entre l'achat direct au comptant et la location en cession sur une période de dix-sept (17) ans avec ou sans apport initial.

En outre, du point de vue de la méthodologie de construction des logements dans le programme actuel, le gouvernement a opté pour un mode de construction en masse des logements, avec une technologie de coffrage tunnels qui permet de couler quatre (4) à six (6) logements en béton par jour.

Cette technologie a l'avantage de raccourcir, de façon considérable les délais de construction par rapport aux méthodes conventionnelles et de construire des maisons plus durables. Parce qu'il n'y a plus de parpaing, toute la maison est pratiquement faite en béton.

Question n°6 : De nos jours, combien de logements sont déjà construits sur les vingt mille (20000) prévus ?

Au 28 janvier 2022, c'est la date de la question ; Au total deux mille cinq vingt-et un (2.521) logements en gros-œuvres ont été construits sur le site de Houèdo sur la tranche de trois mille trente-cinq (3035) logements à

réaliser sur financement de la BOAD. Aujourd'hui, nous sommes largement au-delà, nous avons dépassé la limite des trois mille (3.000) logements, nous avons commencé les logements de la CNSS et les logements de la Banque islamique de développement (BID) viennent également de commencer.

Donc nous serions à un taux de réalisation qui tournerait autour de trois mille cinq cents (3500), un peu moins de quatre mille (4000) logements.

Question 7 : Au cas où, le gouvernement Talon qui a initié le « projet vingt mille (20000) logements économiques et sociaux », n'aurait pas pu réaliser le projet dans son entièreté, quelles sont les dispositions légales prises ou envisagées pour la pérennisation et la continuité des travaux non achevés ?

Afin de pérenniser le projet, le gouvernement a bouclé son financement à travers la signature et la ratification des accords de prêt avec les différents bailleurs de fonds. Il s'agit de :

- la BOAD : Cent milliards (100 000 000 000) de francs CFA ;
- la BID : Quarante milliards sept cent soixante-sept millions sept cent vingt-sept mille cinq cent cinquante (40 767 727 550) francs CFA ;
- la Caisse nationale de sécurité sociale : Quatre vingt dix

milliards (90 000 000 000) de francs CFA ;

- et la BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique) : Vingt-sept milliards six cent cinquante millions (27 650 000 000) de francs CFA.

En plus des fonds ci-dessus mobilisés, le budget national a contribué au financement du projet à hauteur de cinquante-deux milliards (52 000 000 000) de francs CFA environ.

Tout fonctionne sur la base de contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée passés avec la SIMAU et elle ne disparaîtra pas de notre point de vue avec le gouvernement. D'autant plus que c'est une société qui est au sein de l'actionariat duquel on trouve l'Etat bien sûr, on trouve la BOAD, on trouve les banques primaires de la place, on trouve les sociétés d'assurance et un partenaire technique qui est aujourd'hui implanté sur le périmètre de la zone économique spéciale.

Nous avons, à la date d'aujourd'hui mobilisé un montant total de trois cent dix milliards quatre cent dix-sept millions sept cent vingt-sept mille cinq cent cinquante (317 417 727 550) francs CFA.

En conclusion, Monsieur le président, le programme de construction de vingt mille (20000) logements est entré dans sa phase active à travers la réalisation des

travaux de viabilisation primaire et de construction de logements à Houèdo.

Les diligences sont en cours pour la mobilisation des ressources nécessaires, au lancement des travaux de la phase 2 du programme sur le reste des sites. Parallèlement, les dispositions sont également en cours à l'effet de procéder au lancement dans les prochains jours de la phase de commercialisation, des logements dès l'approbation par le gouvernement, des critères d'acquisition de ces logements.

**M. le président.** Merci, Monsieur le ministre ! Voilà, chers collègues, vous avez entendu la réponse du ministre du cadre de vie, je voudrais savoir ceux qui veulent intervenir. A ma droite ?

*(Inscription des intervenants)*

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Monsieur le président, huit (8) inscrits !

**M. le président.** Nous avons huit (8) inscrits. Et nous allons demander votre indulgence pour répartir le temps de parole. Je vais vous accorder chacun trois minutes à

l'exception de l'auteur de la question, naturellement.

Nous commençons par l'auteur de la question, le député Sossou Dakpè. Vous avez la parole.

**M. Dakpè SOSSOU.** Monsieur le président, je n'ai pas l'habitude de féliciter le gouvernement dans ses différentes réalisations quand il s'agit de projets qu'il a lui-même prévus, notamment lorsqu'on évoque les projets envisagés au titre du PAG I et II.

Mais face à la grandeur et à la magnificence des réalisations d'Abomey-Calavi, je me permets de déroger à la tradition et exprime toute mon admiration au gouvernement du président Patrice Talon qui, à coup sûr, a réalisé quelque chose d'ambitieux. Ce que j'ai vu à Calavi m'a transporté en Europe.

Cela fait à peu près trois ans, que je n'ai plus visité la France, mais Houèdo me rappelle la défense, Argenteuil et autres quartiers de Paris. Je pense que nous ne sommes plus loin de ces pays qui ont réussi à loger leurs habitants.

Cependant, il est à rappeler que, Abomey-Calavi n'est pas seule ville abritant des Béninois. La vérité est que, nous avons besoin de logements similaires dans les autres départements et communes. Il est bien vrai, le ministre tout à l'heure, a

cité les communes devant bénéficier de ces logements.

Mais pratiquement un an après le second mandat, il ne reste que quelques années pour que ce mandat finisse. Mais, le reste dont il est question, quand est-ce que nous aurons l'occasion d'en avoir à Lokossa, à Abomey, Bohicon et autres ?

Voilà mes inquiétudes, en dehors de mes appréciations !

Je vous remercie, Monsieur le président. Et merci à toute l'équipe des ministères présente ici.

**M. le président.** Merci !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Nobimè !

**M. Patrice NOBIME.** Je voudrais remercier l'auteur de la question et remercier le gouvernement.

Contrairement à ce qui se dit qu'on ne nous respecte pas, depuis un certain moment, le gouvernement est toujours présent pour répondre à nos préoccupations.

Ma première préoccupation a trait un peu déjà à la préoccupation de l'auteur. Parce que très souvent, tout est concentré sur Abomey-Calavi.

Quand est-ce que nous aurons le démarrage des travaux dans les autres collectivités territoriales ? Le ministre a cité les autres. Quand est-ce que cela va commencer et à quel niveau ils sont ? Dans leurs réponses, ils ne nous ont pas dit comment cela se développe dans les autres communes.

Ma deuxième préoccupation concerne l'accès. Le ministre a parlé de l'achat direct ou par échéance. Nous savons qu'avec la nouvelle loi sur l'embauche, il y beaucoup de contrats à durée déterminée (CDD). Alors, quelles sont les dispositions que vous pensez prendre pour ces jeunes très souvent, qui, sont dans les contrats à durée déterminée ? Sinon, quand on parle de dix-sept (17) ans, pratiquement, c'est pour les Agents permanents de l'Etat (APE).

Encore qu'à ce niveau, avec notre loi sur la règle sociale de notre pays, on peut à tout moment les licencier aussi. Mais je voudrais savoir, surtout au niveau du secteur privé, les banques, les assurances et autres sociétés à budget autonome, les dispositions prises pour que ces jeunes filles, ces jeunes garçons, ces jeunes femmes, ces jeunes hommes puissent avoir accès à ces logements sociaux.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Mora !

**M. Malick MORA SANNI.** Merci, Monsieur le président ! Merci au ministre et à ses cadres ! J'aimerais également remercier l'auteur de la question.

La pertinence du projet, ce n'est pas à démontrer, Monsieur le ministre. Mais, parlons peu et parlons bien. En dehors de Cotonou et ses environs, est-ce que les autres localités ont vraiment besoin de logements sociaux ? Quand, en passant par Lokossa, j'ai vu des éléphants blancs, aujourd'hui, c'est l'habitat des chauves-souris. A Parakou, entre-temps, c'est les gens qui ont occupé volontairement sans crier. On a dû les déguerpir. C'est des éléphants blancs. Je vois encore que vous êtes en train de reproduire la même copie. Est-ce que, dans ces localités où il n'y a pas une forte concentration urbaine, ces logements...

*(Perturbation due à la sonorisation défaillante)*

**M. le président.** Député Sanni, vous pouvez recommencer à zéro si vous voulez, reprenez la question. On va vous remettre le compteur à zéro.

**M. Malick MORA SANNI.** Je disais tantôt que la pertinence du projet n'est pas à démontrer. Mon inquiétude, disais-je tantôt, parlons

peu, parlons bien. Est-ce qu'en dehors de Cotonou et ses environs où il y a la forte démographie, les autres localités qui sont citées où l'on doit réaliser ces logements, on aura de preneurs ? Le cas de Lokossa est là, le cas de Parakou aussi. Ce sont des éléphants blancs. Est-ce qu'en réalisant encore ces ouvrages, ces logements dans ces localités, on ne va pas encore assister à la même scène ?

Voilà ma préoccupation, Monsieur le ministre !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Merci bien, député Hounsa !

**M. Victor HOUNSA.** Je voudrais, à mon tour, féliciter également le gouvernement pour ce projet ambitieux parce qu'il vient aussi répondre à une nécessité. Mais, j'ai une préoccupation, Monsieur le président. Dans les types de logements sociaux prévus, nous avons également des logements à hauteur, c'est-à-dire les ménages vont cohabiter les uns après les autres en hauteur. Et parmi ces logements, il y en a qui sont des locations à cession. Alors, prenant en compte la mentalité de chez nous : je dois acheter une maison, mais je ne sais pas celui qui vient vivre au-dessus de moi. Je voudrais savoir, si les études ont pris en compte cet aspect de notre mentalité et je

voulais quand même que vous nous rassuriez par rapport à cela. Sinon, on peut faire ces bâtiments bien jolis et cela pourra ne pas être considéré par les Béninois que nous sommes. Je vous remercie.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Merci bien, député Sounon !

**M. Sounon BOUKO BIO.** Je voudrais profiter de ces logements pour revenir sur les autres logements qui étaient déjà en construction et qui sont abandonnés. Aujourd'hui, lorsqu'on regarde ces logements à Parakou, c'est habité par des individus sans domicile, c'est-à-dire, ils ne sont pas des locataires ; les gens viennent et ils occupent les maisons et d'autres profitent pour voler les équipements. Entre-temps, le gouvernement avait lancé un appel à candidature pour la vente aux enchères. Les gens ont fait des soumissions, mais jusqu'à cette date, ils attendent toujours la suite réservée à leurs soumissions. Nous sommes là, les maisons sont occupées illégalement par les gens.

Ma deuxième préoccupation est celle-ci. Le ministre a parlé des maisons en béton. Je voudrais demander : voilà que nous sommes dans le pays où, par rapport à l'énergie électrique, c'est d'abord un problème, on n'arrive pas à nous satisfaire les besoins en énergie et

les maisons sont en béton. J'imagine déjà la chaleur que ces logements peuvent peut-être contenir, comme c'est du béton. Maintenant, je voudrais savoir les dispositions qui sont prises là-bas pour que l'eau, le courant et l'énergie soient permanemment disponibles pour que les gens qui vont prendre ces bâtiments-là soient à l'aise en utilisant l'énergie électrique.

Merci, Monsieur le président !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Dègla !

**M. Benoît DEGLA.** Je voudrais féliciter le gouvernement pour les efforts qui sont faits dans la construction de ces logements. C'est vrai que quand on est à Abomey-Calavi, et l'on se rend sur le site, il y a de la fierté. On constate tout simplement qu'à entendre le taux de réalisation de 29%, nous sommes supposés être bien en dessous de nos attentes. Je crois que le ministre est bien placé plus que moi pour comprendre un peu ce que je veux dire, puisque c'est de sa propre bouche que sont sortis un certain nombre d'engagements et il se fait que là, à 29%, nous sommes bien loin de l'objectif prévu à l'échéance donnée.

Je voudrais réagir par rapport à ce qu'a dit un collègue tout à l'heure. Le ministre, lui-même, a dit que cela



va vite parce que c'est le béton. Mais en même temps, c'est le ministre du cadre de vie ; et tout ce qui est environnement aujourd'hui, le concerne. Est-ce que c'est la meilleure formule que d'aligner les bétons les uns sur les autres ? Le ministre en charge du cadre de vie, de l'environnement, est-ce que c'est comme cela que nous pouvons répondre aux critères des ODD ?

La troisième préoccupation, c'est les cessions. Je fais un petit calcul, pour avoir les logements. Pour acquérir les logements sociaux, je ne connais pas le montant exact ; les informations parlaient au tour de dix et quinze millions. Il faut que je puisse verser par mois assidument cinquante mille (50.000) à soixante-quinze mille (75.000) francs CFA ; ce qui n'est pas donné à tout le monde. Est-ce que ce n'est pas fait pour que ce soit encore comme on l'a vu ; ce qu'on appelle les maisons CNSS ? N'est-ce pas cela à Abomey-Calavi où ce sont les cadres qui se sont accaparés tous ces bâtiments-là ? Est-ce que le Béninois lambda aura les moyens pour cela ? Est-ce que les conditions seront revues pour que là aussi, vous le savez, comme ailleurs où un vulcanisateur peut acquérir un logement social, où un simple maçon peut acquérir un logement social dans ce même contexte-là ?

Quand vous prenez la SOGEFIA, la SOGEFI, etc. non loin de chez nous, c'est ce qui a été fait et les gens sont

propriétaires, aujourd'hui de leur maison avec des loyers très modérés.

**M. le président.** Député Dègla, merci beaucoup !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Députée Ahyi !

**Mme Chantal AHYI.** Nous saluons la vigilance de l'Etat qui place le bien-être des Béninois au cœur de son action. Après l'électricité pour tous, l'eau pour tous, même l'éducation qui est en cours de restructuration, nous voilà avec l'accès facile, surtout à un toit pour les Béninois à hauteur de leurs revenus. A entendre-là le modèle qui est en construction, il va falloir anticiper les déconvenues liées à l'utilisation des espaces communs tels que les HLM ont posé le problème ailleurs, dans le monde. Il va falloir également penser à la valeur sécurité.

Dans une séance passée, on avait appelé l'attention du gouvernement sur l'installation, le déploiement justement du commissariat, des points de sécurité, pour assurer la sécurité, puisque les problèmes que nous allons déplacer de la ville auront tôt fait de refaire corps dans ces zones-là qui vont juste être en appendis du développement de la ville.

Nous voulons également qu'une instance ou tout au moins qu'on anticipe sur des instances d'arbitrage pour gérer les rapports de voisinage. Puisque c'est bien de construire maintenant, c'est encore mieux d'anticiper ces problèmes-là pour que nous n'ayons pas à courir derrière lesdits problèmes qui seront aussi de trop.

Merci pour tout ce que le gouvernement fait pour le citoyen béninois qui peut aujourd'hui prétendre à un logement décent ! Cela participe de l'affirmation de son identité.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Kora Gounou !

**M. Zimé KORA GOUNOU.** Je félicite l'auteur de la question ainsi que le gouvernement qui travaille beaucoup. Monsieur le ministre, j'ai deux questions pour vous.

Est-ce que ces logements économiques et sociaux construits par la rupture n'auront-ils pas le même sort que les logements construits par le gouvernement défunt où ce sont les reptiles, les serpents, les lézards, les chauves-souris qui sillonnent dedans, et partout, ce sont des herbes ? Est-ce que le gouvernement a pu réfectionner ces bâtiments-là ?

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Député Gbadamassi Abdel-Kader!

**M. Abdel-Kader GBADAMASSI.** Je voudrais, à l'entame de mon intervention remercier le gouvernement du président Patrice Talon pour ce programme ambitieux qui donne évidemment une plus-value au hautement social sous lequel le chef de l'Etat du Bénin a placé son second mandat.

Mes remerciements vont également à l'endroit du ministre en charge du cadre de vie et l'ensemble de ses collaborateurs pour le travail qu'ils ne cessent d'abattre pour le bonheur de nos populations.

Tant de projets issus du PAG si chers aux yeux du président Patrice Talon ont vu le jour grâce au ministre du cadre de vie et de son ministère.

Monsieur le président, chers collègues, vous pouvez imaginer très bien la place qu'occupe chez le Béninois lambda le fait de devenir un jour propriétaire. Et grâce à ce projet exceptionnel et plus qu'ambitieux, leur rêve est en passe de devenir une réalité grâce aux logements économiques et sociaux dans la ville de Houèdo, commune d'Abomey-Calavi.

Les travaux avancent à pas de géant. Et je veux connaître, Monsieur le ministre du cadre de vie, les

conditions d'accès. Il est vrai que vous les avez citées énormément, mais je n'ai pas très bien compris et je souhaiterais peut-être que par la suite et par écrit que vous puissiez mieux nous expliquer le coût des différents logements, que cela soit des villas ou appartements, en location-cession ou en cession-vente. Connaître le coût de ces différents joyaux et nous dire exactement, c'est vrai que ce sont des logements sociaux, mais j'aurais voulu savoir exactement ceux qui ont droit de prétendre vivre ou acheter ces logements-là.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le président.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Monsieur le président, c'est le dernier.

**M. le président.** Ah ! Merci, Député Gbadamassi ! Vous êtes le dernier.

Voilà ! Monsieur le ministre, vous avez écouté quelques préoccupations des députés. Si vous le souhaitez, je vous laisse la parole. Mais je précise que vous répondrez aussi par écrit.

**M. José TONATO.** Je vais apporter une partie de la réponse maintenant et nous allons, par écrit, mettre à la disposition de l'Assemblée nationale, des réponses plus

approfondies et plus détaillées sur les questions qui ont été posées. Je suis sensible aux admirations et félicitations qui sont adressées au gouvernement. Je pense que nous le devons d'abord à la vision de son chef et à sa capacité de coordonner une équipe pour conduire un travail qui produit des résultats. Je voudrais dire que c'est bien deux phases. Nous sommes dans la première phase qui a connu des retards. Vous l'avez dit ici. Beaucoup m'ont reproché d'avoir donné des dates qui étaient prévisionnelles quand nous avons lancé les projets. Mais, tout le monde sait que la vie d'un projet, c'est aussi des risques, des aléas, des imprévus qu'il faut savoir maîtriser pour avancer, au-delà des risques classiques qui peuvent intervenir, que tous ceux qui sont outillés dans la gestion des projets connaissent. Nous avons traversé ces trois dernières années, des périodes exceptionnelles caractérisées par la Covid. Nous y sommes encore par la guerre de l'Ukraine. Autant de choses qui ont fondamentalement impacté le rythme des projets du gouvernement. Nous faisons l'effort de juguler tout cela, et surtout de contenir les dérapages de temps, mais les dérapages les plus importants peuvent être ceux financiers si nous n'avons pas une bonne maîtrise. Et sur ce plan, le gouvernement fait le maximum pour que tout se passe bien. Donc, dans la mise à jour de notre planning, j'hésite à donner des dates, mais la phase 2, pour nous, démarre en 2023, parce que le président Talon

tient à ce que les deux PAG réunis soient entièrement bouclés avant l'échéance de ces deux mandats. Donc, nous sommes dans cette perspective. Les instructions que nous avons reçues vont dans ce sens. Et nous faisons le maximum pour que l'ensemble du programme, non seulement à Houèdo, mais sur les autres villes, c'est-à-dire la phase 2, puisse être conduit dans les meilleures conditions à terme, avant la fin du deuxième mandat.

En ce qui concerne les conditions d'accès, cela a été des conditions assez révolutionnaires. Il faut préciser que nous avons deux types de produits. Nous avons les logements sociaux qui ne sont pas vendus au prix coûtant. Ils sont vendus avec une subvention de l'Etat. C'est pour cela qu'on les appelle sociaux pour permettre à ceux qui n'ont pas les moyens de pouvoir y accéder. Dans ces logements-là, le terrain, la viabilisation, un certain nombre de facilités ont été directement prise en charge par l'Etat, et ceux-là sont adressés à des gens de revenus faibles avec une durée plus longue de paiement vingt-cinq (25) ans. Et puis, il y a des logements économiques qui, dans leur structuration, sont des logements à bas prix, mais qui sont vendus effectivement selon la vérité des prix et ces prix-là sont à gérer dans un délai de dix-sept (17) ans.

Cependant, dans les logements économiques, il y a également la

viabilisation primaire qui est prise en charge globalement par l'Etat. C'est ouvert effectivement aux fonctionnaires mais également aux privés. Même ceux qui ont un contrat à durée déterminée (CDD), il n'a jamais été demandé de faire la preuve de leur contrat de travail sur la durée des vingt-cinq (25) ans, sur la durée des dix-sept (17) ans pour pouvoir accéder à ces logements-là. Mais il faut quand même l'adosser à des revenus et le montage que nous avons fait, c'est la première fois qu'en Afrique, peut-être qu'on a recherché partout dans le monde, il n'y a pas d'apport initial, il n'y a pas à déposer 10%, 20%, 30% du prix global pour avoir accès. Il y a un loyer qui est déterminé que vous payez sur dix-sept (17), il y a un loyer qui est déterminé si c'est cent cinquante mille (150 000), cent mille (100 000), cinquante mille (50 000) que vous payez sur vingt-cinq (25) ans. Et c'est ce loyer qui vous rend propriétaire à la fin de la durée du paiement. Bien entendu, vous pouvez écourter cette durée si votre situation financière s'améliore et que vous souhaitez racheter au prix coûtant. Dire, par exemple, moi, j'ai 40%, je préfère mettre cela dans la cagnotte pour raccourcir le délai de paiement de mon logement. Le programme est suffisamment souple pour le faire. Il y a une assurance qui est attachée à cela, qui permet également à ce que vous ne perdiez pas ce que vous avez mis dans la cagnotte. Si en cours de route, vous faites 5 ans, 6 ans, 7 ans et vous êtes dans l'incapacité de continuer le

contrat que vous avez signé, c'est cela la location en cession, nous sommes passés devant la représentation nationale pour voter une loi sur cela. On peut vous récupérer votre logement, vous rétrocéder vos ressources et passer le logement à un autre acquéreur. Il y a plusieurs montages. Et ce sont toutes ces innovations-là que la Banque mondiale et la BOAD, dans le cadre d'un colloque « Logements abordables », ont invité le Bénin pour qu'il vienne présenter cette innovation.

Aujourd'hui, je voudrais aborder la question de l'anticipation de la gestion et surtout des difficultés liées à la copropriété. Nous avons déjà fini d'établir un règlement de copropriété, la SIMAU aura à charge la gestion de l'ensemble. Il y a les espaces communs et les espaces privatifs qui sont réglementés. Et le cadre dans lequel je me trouve ne permet pas de détailler tous ces éléments. Mais, je voudrais vous rassurer que le foncier n'étant pas une denrée extensible, nos villes étant en train de se développer pour rentabiliser le foncier, nos investissements de viabilisation, nous allons progressivement évoluer vers la construction en hauteur sans exagérer. Nous l'expérimentons déjà dans nos maisons avec nos duplex et nos R+2, simplement parce que nous avons besoin de plus d'espace à habiter pour un foncier qui est de plus en plus rare. C'est cela qui ira au niveau de l'échelle de la ville, mais il est important de préciser que

Houèdo ne sera pas une ville en béton. La construction est en béton. Les conditions économétriques sont étudiées, les conditions d'isolation fauniques et thermiques sont maîtrisées. Mais, ce sera l'ensemble immobilier le plus vert du Bénin. Nous l'appelons éco-cité avec les voies ombragées, les espaces verts aménagés. Ce sera une zone où je pense qu'il sera plaisant d'habiter.

Est-ce que nous n'allons pas vers un programme d'éléphants blancs comme les autres ? Je dis non. Nous avons une démarche prudente dans le montage, dans l'anticipation, dans la préparation de la cession. Et nous sommes là en train de quantifier les besoins. On a lancé un site de pré-réservation. On ne connaît pas encore les coûts, puisque le gouvernement ne les a pas encore validé mais l'engouement que nous avons sur les onze mille (11 000) logements de Houèdo, nous avons déjà, aujourd'hui, en pré-réservation, trois voire quatre fois plus de logements que nous pouvons mettre sur le marché. Une partie des Béninois d'ici, une partie des Béninois de l'extérieur, l'engouement est donc très important. Sur ce plan, nous n'avons pas d'inquiétude.

En ce qui concerne les autres programmes qui n'ont pas marché, je pense humblement que ces programmes ont souffert de la démarche d'identification et de la façon dont ces projets ont été conduits. La faisabilité n'a pas été

maîtrisée. Vous avez des logements qui sont complètement jetés vers la périphérie avec des difficultés de viabilisation primaire énormes. Je crois que ceux qui ont initié ces logements-là se sont rendu compte très vite qu'il sera très difficile de les viabiliser, de les valoriser et de les vendre.

Nous avons essayé, c'est vrai, par une vente aux enchères à les passer. Mais, les prix que nous avons obtenus ont dissuadé totalement le ministre de l'économie et des finances, parce qu'on n'a même pas pu rentrer dans les charges minimales. Ce que le gouvernement a décidé in fine, c'est que les projets sociaux d'avant l'époque 2016, ont été rétrocedés aux communes pour qu'elles décident un peu du sort de ces patrimoines-là. Il n'y en a pas beaucoup.

En revanche, les projets qui ont été initiés par l'AFH ont été retournés dans le patrimoine de la SIImAU qui est en train de les reconfigurer à l'image des logements que nous faisons actuellement. Donc, il y a une étude d'audit qui est en cours là-dessus, pour que les bâtiments et les logements qui n'ont pas été vendus puissent être réaménagés, renforcés, consolidés aux normes des logements que nous faisons avant d'être remis sur le marché. Tous ces éléments sont en cours et nous travaillons là-dessus.

Nous n'avons pas d'inquiétude par rapport au 29% du taux d'exécution

constaté en janvier, puisqu'aujourd'hui, nous approchons les 40%. Et nous avons, avec l'habitude et les réglages, acquis un certain rythme dans la conduite de ces opérations. C'est pour cette raison que nous avons lancé à Porto-Novo, également à Parakou en prévision de la phase 2 qui va se conduire de façon plus rapide.

Je voudrais également vous remercier pour les questions liées aux besoins d'anticipation en matière de sécurité, d'entretien, de gestion, les interfaces d'arbitrage, bref, organiser la copropriété et la gestion de ces ensembles-là. Nous travaillons sérieusement dessus et je suis persuadé que vous savez, au niveau de la représentation nationale, la rigueur que le président Talon attache à la maîtrise de ces aspects-là, parce que les projets, la construction est certainement la phase la plus simple. Mais c'est la gestion et l'exploitation qu'il faut réussir pour être sûr que les projets sont un succès.

Voilà, Monsieur le président, de façon ramassée, je n'ai pas répondu question par question. J'ai fait une intervention globale, mais nous répondrons à chaque question par écrit dans les délais prescrits.

Je vous remercie

**M. le président.** Je voudrais demander à l'auteur de la question ou à des intervenants s'ils ont encore

de nouvelles préoccupations, sinon nous allons clôturer la question.

**M. Dakpè SOSSOU.** Je suis totalement satisfait. Une fois encore, félicitation ! Mais n'oubliez pas Lokossa.

*(Rires)*

**M. le président.** Merci ! Je voudrais demander aussi aux autres intervenants, s'il y a de nouvelles préoccupations. Je ne vois aucun doigt en l'air.

Merci, Monsieur le ministre, pour la clarté de votre exposé qui nous rassure !

Nous allons ensuite aborder le point 4. Mais je vais dire au ministre du cadre de vie qu'il peut rester pour assister son collègue des infrastructures. C'est la solidarité gouvernementale qui oblige. Et je crois que ce n'est pas grave.

Le point suivant appelle la question n°4 : question orale avec débat relative à la récurrence des chavirements de barques transportant des commerçants de Porto-Novo vers le Nigéria.

L'auteur de la question est le député Patrice Nobimè Agbodranfo. Je l'invite à prendre la parole.

**Examen de la question orale avec débat relative à la récurrence des chavirements de barques transportant des commerçants de Porto-Novo vers le Nigéria, posée par le député Patrice Nobimè.**

**M. Patrice NOBIME.** La personne humaine est sacrée et l'Etat a le devoir de garantir sa sécurité. Dans sa parution des 16 et 20 février 2022, le journal d'analyse et d'information "Fraternité " nous apprend que des compatriotes en partance pour la ville nigériane de Lagos ou en provenance de cette ville pour Porto-Novo ont péri dans le chavirement des barques qui les transportaient, soit deux (2) drames en moins d'une semaine.

Déjà, en décembre 2021, un autre drame du genre s'était produit entre Porto-Novo et Badagry, faisant trois (3) morts.

Le même journal nous informe que la plupart qui périssent sur l'axe Porto-Novo – Lagos par voie fluviale, sont des commerçants qui vont s'approvisionner en marchandises sur des marchés au Nigeria.

Malheureusement, force est de constater que ces derniers voyagent à leur risque et péril, plongeant ainsi leurs familles dans la désolation et le deuil.

Conformément aux dispositions de l'article 106 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, le gouvernement est prié de répondre à ces préoccupations de la représentation nationale.

1. Le gouvernement a-t-il connaissance de ces drames dont sont victimes des commerçants béninois ?
2. Quelle est la politique gouvernementale, en matière de navigation sur les eaux du Bénin ?
3. Que disent les textes de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) sur la libre circulation des personnes et des biens ?
4. Quelles solutions le gouvernement envisage-t-il pour que de tels drames ne surviennent plus ?

**M. le président.** Merci, cher collègue !

Nous allons donner la parole au ministre des transports. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Hervé HEHOMEY, ministre des infrastructures et des transports.** Merci, Monsieur le président et chers députés pour la question orale !

Je voudrais, en introduction, dire qu'une étude sur la navigabilité des eaux intérieures du Bénin a été réalisée, et nous a permis de révéler un énorme potentiel hydrographique intérieur de notre pays constitué de deux mille (2000) km<sup>2</sup> d'eau et de trois mille cinq cent (3500) km de voie d'eau intérieure, dont environ mille (1000) km sont navigables. C'est important comme potentiel.

Le transport aujourd'hui, sur les voies d'eaux intérieures dans notre pays est encore rudimentaire. Les moyens de transport utilisés aussi bien pour les passagers que pour les marchandises, sont des pirogues non motorisées pour les courtes distances et des barques motorisées pour les distances un peu plus importantes.

Dans le souci d'exploiter pleinement ces potentialités hydrographiques de notre pays et d'assurer le transport des personnes et des biens, dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes, le gouvernement a démarré la mise en œuvre du projet d'aménagement des eaux navigables.

Par la suite, l'étude complémentaire du projet de développement du transport fluvio-lagunaire a été menée sur Cotonou, Porto-Novo et environs. Le gouvernement du président Patrice TALON a inscrit le développement du transport fluvio-lagunaire dans son programme d'action et la mise en œuvre de cette action déjà formulée dans le premier PAG, continue dans le PAG 2021-



2026. Et il est prévu la réalisation d'infrastructures et la promotion des services de transport fluvio-lagunaires.

La question orale du député Nobimè s'articule autour de quatre (4) points.

Question 1 : le gouvernement a-t-il connaissance de ces drames dont sont victimes les commerçants béninois ?

Je dois dire que les services de la direction en charge du transport fluvio-lagunaire ont été informés des cas d'accidents (celui de l'individu) et des chavirements sur le territoire nigérian, des barques transportant des passagers de nationalité béninoise. Nous avons effectué des vérifications. Et de ces vérifications, il ressort que pour le premier accident, la victime n'était pas en déplacement vers le Nigéria, mais il s'agissait d'un employé d'un exploitant d'embarcation qui, suite à la survenance d'un accident, s'est retrouvé à l'eau. Malheureusement, la suite n'a pas été bonne pour lui. Pour les deux (2) autres cas, les vérifications ont révélé effectivement des chavirements sur les voies d'eaux nigérianes, causant respectivement trois (3) et deux (2) morts. Il s'agit d'accidents survenus dans les eaux nigérianes.

Question 2 : quelle est la politique gouvernementale en matière de navigation sur les eaux du Bénin ?

La politique gouvernementale en matière de navigation sur les eaux du

Bénin consiste en la réglementation, le développement des infrastructures dédiées au transport fluvio-lagunaire et la promotion des services de transport fluvio-lagunaire, en vue d'assurer la mobilité des personnes et des biens dans des conditions de sécurité et de sûreté satisfaisantes.

A ce titre, le gouvernement met en œuvre plusieurs interventions dans le secteur depuis les études, jusqu'aux actions de constructions d'embarcadères dans plusieurs localités, notamment à Dangbo, Adjohoun, aux Aguégues, à Sô-Ava et à Porto-Novo. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet de développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et de ses chenaux et le projet d'aménagement et de réhabilitation du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo, permettra d'améliorer significativement la navigabilité sur ces plans d'eau. Des actions de renforcement des capacités matérielles des communautés riveraines sont également entreprises, par la dotation en barques et en gilets de sauvetage, en vue de la sécurisation de ce mode de transport.

Question 3 : Que disent les textes de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, sur la libre circulation des personnes et des biens ?

Les textes de la CEDEAO, sur la libre circulation des personnes et des biens, établissent entre autres, un

droit d'entrée des citoyens dans les Etats-membres à travers le protocole du 29 mai 1979 qui garantit la liberté d'entrée, c'est-à-dire sans obligation de détenir un visa dans les Etats membres, pour les citoyens dont le séjour ne dépasse pas quatre vingt-dix (90) jours. La seule condition à remplir est relative à la possession d'un document de voyage et de certificat internationaux de vaccination en cours de validité. Les Etats disposent d'un pouvoir discrétionnaire de refuser l'entrée sur leur territoire, à tout citoyen qualifié d'immigrant inadmissible au terme de leurs lois et réglementations pour des motifs de santé. Pour les cas d'épidémie, nous avons vu récemment, chaque Etat avec la Covid-19 a établi ses restrictions.

Question 4 : Quelles solutions le gouvernement envisage t-il pour que de tels drames ne surviennent ? En terme de solutions aux risques d'accidents, le gouvernement assure sur les eaux relevant de sa compétence territoriale, les mesures nécessaires à la sécurisation du transport fluvio-lagunaire à travers le renforcement des capacités matérielles des communautés riveraines en matière de sécurité, par la dotation en barques et de gilets de sauvetage. L'application des mesures de sécurité telles que, les contrôles à l'embarquement pour prévenir les cas de surcharges et la surveillance périodique de l'activité de transport fluvio-lagunaire. La mise aux normes des embarcations,

la sensibilisation des acteurs, (que ce soient les promoteurs ou les conducteurs) sur les bonnes pratiques. L'obligation de détention de titres de transport fluvio-lagunaire, l'identification et l'immatriculation de la flotte.

Voilà un peu les mesures qu'envisage le gouvernement pour pallier à ces genres de situation !

En conclusion, le gouvernement dans la poursuite de la mise en œuvre de son programme d'actions, assure le renforcement des infrastructures et des moyens de transport sur les voies d'eaux intérieures à travers notamment, la mise en œuvre du programme d'aménagement et de réhabilitation du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo. L'accent sera également mis sur une réforme institutionnelle visant à mieux encadrer l'exercice de l'activité de transport des personnes et des biens sur les voies d'eaux intérieures. Ainsi, la sécurité de la navigation sera pleinement garantie pour les usagers de ce mode de transport. Monsieur le président, chers députés, je vous remercie.

**M. le président.** Voilà ! Chers collègues, le ministre vient de répondre. Y a-t-il des intervenants pour la suite ?

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Pas d'intervenant, je m'inscris alors.

**M. le président.** Bon ! La première secrétaire parlementaire va quitter la tribune pour prendre la parole parce que les hommes n'ont pas eu le courage de parler. C'est elle qui veut le faire.

L'auteur de la question parlera le premier parce que madame la première secrétaire parlementaire voulait forcer.

Allez-y, député Nobimè !

**M. Patrice NOBIME.** Je voudrais remercier le ministre. En marge de l'examen de l'un de ses budgets sectoriels, il avait promis le trafic fluvial. Tel que nous le connaissons et c'est à juste titre, le gouvernement de Patrice Talon est rempli de "cerveaux", de travailleurs, c'est encore le lieu de les féliciter... Nous connaissons l'implication personnelle, compte tenu de la compétence du ministre des transports. Depuis trois (3) ou quatre (4) ans, depuis le premier gouvernement jusqu'à présent, nous n'avons pas encore constaté le démarrage du projet du trafic fluvial. On en parle. Vivement, que ces projets prennent corps. Sinon, de ce que nous avons appris par les journaux, il y a beaucoup d'accidents qui se passent sur nos

eaux. Aujourd'hui, je parlais avec mon collègue de Hêvié, de la rivière « Hélou » qui se trouve dans Abomey-Calavi et qui tue les élèves. Quand elle veut chavirer, c'est plusieurs élèves qui meurent et personne n'en parle. Je voudrais aussi, dans sa réponse, demander plus de dynamisme sur les statistiques qui leur parviennent. Le seul cas, celui du conducteur qui a chaviré, c'est mon propre collègue de la banque, j'étais là et c'est trois (3) jours après que son corps a été retrouvé dans les hautes herbes du Nigéria. Mais les accidents actuels, avec nos commerçants sur Maria-Tokpa, c'est monnaie courante. Monsieur le ministre, je vous connais personnellement, je connais votre dynamisme ; s'il vous plait, essayer de donner corps au projet de trafic fluvial. Pour le reste, je voudrais vous réitérer toute mon admiration, je vous remercie.

**M. le président.** Madame la première secrétaire parlementaire, vous avez la parole.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Tout d'abord, je tiens à féliciter le collègue Nobimè qui a posé cette question et aussi dire mes félicitations aux membres du gouvernement. Ensuite, je tiens à rappeler ceci. Vous savez, la Constitution de notre pays le Bénin, en son article 8 stipule ceci : « la personne humaine est sacrée et

inviolable, l'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger... ». Je vais m'en arrêter là. Le collègue l'a cité tout à l'heure, le ministre aussi. Si nous nous en tenons à tout cela, ça veut dire que nos populations ont besoin d'être protégé, je parle du point de vue sécurité. Pourquoi je dis ceci ? Des cas ont été cités par rapport aux accidents sur les eaux ; certes, nous avons dit que cela s'est produit sur les eaux au Nigéria, mais dans la plupart des cas, cela s'est produit à l'aller, c'est-à-dire quand les gens quittent la lagune de Porto-Novo pour aller vers Lagos. Cela veut dire qu'il y a un problème qui se pose, il y a un problème de surcharge qui se pose.

Ce que je voudrais demander à monsieur le ministre ou à tous ceux qui sont en charge de la question, c'est de renforcer le contrôle à l'embarquement, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de surcharges, parce qu'on ne peut pas leur dire de ne pas emprunter ces moyens. Moi, je ne les leur conseille pas. Mais appelons les choses par leurs noms, comme l'a dit un collègue. Nous ne pouvons pas empêcher les gens d'emprunter ces moyens parce que, comme vous le savez, entre la frontière de Sèmè et Lagos, il y a environ 85 km, il faut peut être plus de trois (3) heures pour les parcourir. Cela est dû à quoi ? Dégradation des routes !

Après, que font les communautés, les Etats entre eux, la CEDEAO,

l'UEMOA et tout ce qu'on peut citer ?

Moi, j'ai plusieurs fois entendu parler de la route qui devrait relier Lagos à Cotonou, Abidjan : le corridor. Voilà ! Qu'est devenu le corridor Cotonou-Abidjan ? En fait, voilà les questions qu'on devrait poser pour savoir ce que l'on pense, ce que l'on veut faire de nos populations.

Monsieur le ministre, ce que je voudrais vous dire, c'est juste de renforcer la sécurité à l'embarquement. Mettez ce qu'il faut pour faire, allez contrôler, allez chercher vraiment ce qui se passe sur la lagune de Porto-Novo, ce qu'il y a à Maria Tokpa, comment les gens embarquent. Est-ce que tous ces embarcadères respectent les normes sécuritaires ? C'est ce qu'il faut aller vérifier. C'est ce qu'il faut faire pour renforcer la sécurité. Et je vous remercie.

**M. le président.** Merci, Madame la première secrétaire parlementaire !

Je vais donner encore, s'il le souhaite, la parole au gouvernement.

Gouvernement, si vous avez encore quelques éléments de réponse, sinon vous pouvez les faire parvenir ici par écrit.

**M. Hervé HEHOMEY.** Monsieur le président, nous allons envoyer un écrit. Mais dans les mesures annoncées déjà, nous avons prévu effectivement les contrôles à l'embarquement. Et je l'ai dit tout à l'heure.

Un mot sur le corridor Abidjan-Lagos ! J'étais à Accra, il y a encore quatre (4) jours où nous avons encore parlé de ce dossier. Tous les acteurs de tous les cinq (5) pays s'étaient réunis à Accra en marge de la conférence des chefs d'Etat pour parler de l'autoroute Abidjan-Lagos. Les études d'avant-projet sommaires sont quasiment achevées. C'est l'autorité de l'autoroute que nous sommes en train de mettre sur pied et d'opérationnaliser pour rentrer dans le vif des travaux. Donc, c'est un projet qui est vraiment viable. Et le Bénin, pour ce qui nous concerne, nous avons déjà beaucoup anticipé. Parce que notre réseau a anticipé sur cette autoroute. Donc, nous sommes totalement prêts. Mais nous allons envoyer des réponses écrites pour préciser un peu tout cela.

Je voudrais remercier le député qui s'est effectivement préoccupé de la question. Le transport fluvio-lagunaire mérite d'être redynamisé et c'est à cela que nous travaillons, et avec mon collègue du cadre de vie qui s'occupe de certains aspects, nous sommes en train de travailler ensemble pour redynamiser ce transport fluvio-lagunaire dans le lac Ahémé, Cotonou, Porto-Novo et environs. C'est pour cela que, dans

la construction du pont que nous allons faire à Porto-Novo, nous allons prévoir un tirant d'air suffisamment important pour permettre la circulation de ces navires qui sont destinés à faire ce transport des personnes et des biens.

**M. le président.** Je voudrais demander au député Nobimè, auteur de la question et aussi à d'autres intervenants s'ils ont éventuellement d'autres préoccupations en dehors de celles-là.

**M. Patrice NOBIME.** Monsieur le président, j'ai pris acte des réponses et c'est un gouvernement exceptionnel.

**M. le président.** Chers collègues, est-ce que vous avez d'autres préoccupations ? Non je ne vois pas. Bon, voilà nous allons clôturer cette question et nous allons poursuivre avec les autres points à l'ordre du jour. Nous avons trois (3) autres points de l'ordre du jour, mais malheureusement l'auteur de la question, de ces trois (3) questions est absent. Donc, nous ne pouvons pas aborder les questions, même si une concerne le ministre du cadre de vie qui est présent. L'auteur n'est pas présent. Donc, sur les trois (3) dernières questions, nous ne pourrions pas opiner. Nous allons les reporter à une autre session.

Sur ce, je dirai que nous sommes à la fin du dernier point de l'ordre du jour qui est ainsi épuisé. Mais avant la clôture, j'ai une information à l'attention des députés.

Je voudrais informer les députés que la présente session ordinaire ayant été ouverte le 14 avril 2022, sera clôturée conformément à l'article 87 de la Constitution, et aussi à l'article 4 de notre Règlement intérieur, au plus tard le mercredi 13 juillet 2022. Et au cours de la séance du 13 juillet 2022, il est prévu les communications relatives notamment, aux prestations offertes par les sociétés d'assurance NSIA, SUNU aux députés et aux fonctionnaires parlementaires. Ce sera l'occasion pour les députés de poser diverses questions aux responsables de ces sociétés d'assurance pour mieux comprendre le contenu des contrats qui lient ces sociétés à l'Assemblée nationale.

En conséquence, j'invite l'ensemble des députés à prendre part à cette séance qui précédera la clôture de la première session ordinaire de l'année 2022. Donc, voilà ! Nous sommes à la fin de la séance de ce jour. On va suspendre.

Pour finir, je remercie tous les collègues députés pour leur participation. Je remercie les ministres et leurs collaborateurs, pour leur présence, sans oublier tous les cadres parlementaires ici présents, les journalistes pour le relai de l'information. Donc, la séance va

reprendre le mercredi 13 juillet 2022.

La séance est suspendue.

*(Coups de maillet).*

*(La séance est suspendue à seize heures cinquante-huit).*

\* \* \*

\* \*

\*

Porto-Novo, le jeudi 07 juillet 2022.

La secrétaire de séance,

**Sofiatou SCHANOU AROUNA**

Le président de séance,

**Robert GBIAN**